Bulletin d'informations municipal de Chavagnes-en-Paillers

Trait d'Union

Les écoles primaires

Plus d'informations sur :
www.chavagnes-en-paillers.fr

Avril/Mai/Juin 2013 • N°95

Le Mot du Maire

N° 95
Avril/Mai/Juin 2013

SOMMAIRE

- **Vie Municipale**
  Compte-rendu du Conseil Municipal p.3
  Projets et Informations . . p.17
  Du côté des services p.22
  Infos Pratiques p.24
- **Vie locale**
  Du côté des associations p.26
  Bienvenue à p.33
- **Etat Civil**
  . . . . . p.34
- **Coup d'œil dans le rétro**
  . . . . . p.34
- **Il était une fois Chavagnes Et aujourd'hui**
  . . . . . p.35
- **L'Agenda**
  . . . . . p.38

Les enfants des écoles primaires en récréation

Le thème retenu pour ce nouveau numéro du trait d'union, les écoles primaires, coïncide parfaitement avec l'actualité du Conseil Municipal en ce mois de Mars, traditionnellement réservé au vote des différents budgets.

En effet, la priorité en matière d'investissements 2013 est accordée à la construction de l'école publique Jules-Verne : 55 % du budget sur plus de 2,2 Millions d'euros seront affectés à la construction pour en garantir la livraison fin Août 2014.

Le reste du budget d'investissement est réparti entre les éléments suivants :

- *Le volet voiries qui concerne, outre l'habituel entretien des voiries communales, le début des travaux d'aménagement d'entrées d'agglomération : il s'agira du CD6 route de Bazoges-en-Paillers.*
- *Nous débuterons aussi pour les deux années à venir un programme ambitieux de remise à niveau de l'éclairage public, vétuste et consommateur d'énergie.*
- *Afin de pouvoir stocker à l'abri les différents matériels des services techniques, la construction d'un hangar est prévu auprès des ateliers actuels.*
- *Nous continuerons la mise aux normes accessibilité et sécurité de la salle de théâtre (électricité) et la salle Emeraude (les études simplement, pour des travaux en 2014).*
- *9 % du budget est réservé aux acquisitions foncières afin de pouvoir répondre aux opportunités et préparer l'avenir.*
- *Les études circulations et les études préalables pour le lotissement Beauséjour sont programmées.*
- *Et enfin 164 000 € sont nécessaires au remboursement du capital emprunté.*

Je vous invite à découvrir les éléments budgétaires complets dans ce numéro.

Ce budget tient compte de la volonté du Conseil Municipal de mener à bien les projets structurants et nécessaires au développement de la commune dans un cadre agréable et sécurisé. Il tient compte aussi d'un contexte économique et social difficile, des incertitudes en matière des dotations de l'État. Les décisions budgétaires 2013 fixant le cadre de nos orientations se sont déclinées autour de quatre axes :

- *Continuer la maitrise des dépenses de fonctionnement et ainsi continuer à augmenter la capacité d'autofinancement.*
- *Fixer le niveau de nos investissements à un seuil préservant des marges de manœuvre pour l'avenir.*
- *Recourir raisonnablement à l'emprunt.*
- *Ne pas augmenter les taux d'imposition et ce pour la 3ème année consécutive.*

Avant l'été 2013 débutera aussi la maitrise d'œuvre de l'aménagement de la Place du Relais en partenariat avec Vendée Habitat : il s'agira au préalable d'en déterminer le programme (nombre de logements, commerces et bureaux à créer) et d'établir l'aménagement de cet espace. J'invite les personnes intéressées par un espace à se faire connaitre auprès de la mairie.

Au cours de ce premier trimestre a eu lieu le départ à la retraite de Jean-Yves Arnaud : nous lui souhaitons de mettre à profit cette nouvelle étape pour mener à bien ses projets personnels. Et nous avons le plaisir d'accueillir Alain Guérin pour lui succéder dans l'accomplissement des tâches d'accueil et d'entretien des salles communales. Nous lui souhaitons une bonne intégration au sein du personnel.

Merci à tous les bénévoles pour l'organisation des manifestations qui vont se succéder au cours du printemps ! Souhaitons un printemps ensoleillé pour accompagner les nombreuses animations !

Très cordialement

Eric SALAÜN,
Maire de
Chavagnes-en-Paillers

14 janvier 2013

> POINT SUR L'AVANCEMENT DE LA PHASE APD DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE

Franck GRAVELEAU fait un point sur l'avancement de la phase d'avant-projet définitif.
Il s'agirait d'une construction mixte bois-béton répondant aux normes RT 2012, voire 2015 ou 2020.
Plusieurs scénarios ont été abordés concernant le chauffage par le bureau d'études fluides. A moyen et long terme, la solution d'une chaudière bois présente des avantages en terme de coûts de fonctionnement, même si l'investissement est plus important au départ. Cette solution pourrait être associée à des planchers chauffants pour toutes les salles de classes, permettant d'économiser l'espace et apportant plus de confort. Avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture, le bâtiment pourrait être à énergie positive, la production d'électricité permettant de compenser les dépenses faites pour le bâtiment.
Suite à cette présentation, le conseil municipal décide de privilégier le choix d'une solution de chaudière bois, associée à l'implantation de panneaux photovoltaïques.

> TRANSFERT AU SYDEV DES COMPÉTENCES ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET SIGNALISATION LUMINEUSE LIÉE À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Afin de bénéficier des compétences du SYDEV pour la gestion de l'éclairage public, le conseil municipal décide à l'unanimité de lui transférer cette compétence.
Le SYDEV, qui assure déjà la compétence investissement en matière d'éclairage public, prendra donc en charge la partie fonctionnement. Ce transfert est important pour avoir une plus grande connaissance de l'état de son réseau d'éclairage public et maintenir celui-ci en bon état de fonctionnement.
Cela implique d'abord un audit préalable complet du réseau d'éclairage public pour un coût d'environ 8,9 € HT par point lumineux (soit 4094 € pour 460 points lumineux environ sur la commune).

En contrepartie d'une participation annuelle de la commune qui s'élèverait à environ 5 000 € HT, le SYDEV assurera ensuite la gestion préventive et curative du parc de points lumineux de la commune et son entretien annuel, ainsi que la gestion curative des éclairages d'équipements sportifs extérieurs.
Ce transfert permettra aussi de bénéficier d'une cartographie SIG précise du réseau d'éclairage public.
De plus, le SYDEV gèrera les contrats de fourniture d'électricité.
Enfin, afin de permettre l'installation cette année de panneaux de prévention pour limiter la vitesse en entrée de bourg, le conseil municipal décide à l'unanimité de transférer la compétence signalisation lumineuse liée à la sécurité routière.

> ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SYDEV POUR L'ACHEMINEMENT ET LA FOURNITURE DE GAZ NATUREL

Le SYDEV propose d'adhérer à un groupement de commande pour la fourniture de gaz de ville pour les équipements publics. Ce groupement permettrait d'obtenir des tarifs plus compétitifs.
5 bâtiments seraient concernés actuellement : salle Turquoise, espace St Joseph, salle de tennis de table, salles de gym et de judo et salle Émeraude (uniquement pour l'eau chaude sanitaire).

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'adhésion à ce groupement.

> DM N°2 BUDGET ANNEXE 2012 LOTISSEMENT LA HERSE

Afin de permettre la réalisation de toutes les écritures de stocks de la fin de l'année, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°2 au budget annexe du lotissement la Herse pour 2012.

> COMMUNICATION DE LA LISTE DE MARCHES PUBLICS PASSES EN 2012

Conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics, la collectivité publie la liste des marchés publics passés dans l'année (cf.page 16).

> ADHÉSION A LA DÉMARCHE DE CONSULTATION DU CENTRE DE GESTION DE LA VENDÉE EN VUE D'UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Actuellement, la commune bénéficie d'un contrat groupe d'assurance statutaire avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée auprès de la CNP afin de garantir les risques liées aux absences des agents, permettant ainsi le remboursement des frais de personnel pour financer d'éventuels remplacements. Ce contrat arrive à échéance fin 2013.

Le Centre de Gestion relance donc une procédure de consultation pour une période de 5 ans à compter du 1er janvier 2014.

Le conseil municipal sera à nouveau consulté lorsque le résultat de l'appel d'offres sera connu, afin qu'elle se prononce sur son éventuelle adhésion définitive au contrat groupe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner mandat au Centre de Gestion pour lancer la procédure.

Compte-rendu du Conseil Municipal

> DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption pour des biens situés :

- 249 rue du Général de Gaulle (AB 236p)
- Le Cormier (ZC 689)
- 4 Lot. La Tannerie (YD 372)
- 15 La Ménardière (ZB 68, 69, 70)

> INFORMATION SUR L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE TARIFAIRE DES P'TITS LOUPS

Pauline COUTON rappelle qu'une convention avec la CAF et les P'tits Loups a été validée par le conseil municipal le 6 juin 2011 concernant l'accessibilité tarifaire des familles au centre de loisirs Les P'tits Loups (l'accueil périscolaire n'est pas concerné par la convention). L'objectif est d'inciter les familles les plus modestes à inscrire leurs enfants en centre de loisirs. Des simulations tarifaires ont été faites selon les orientations de la CAF qui encadre les tarifs sur les 3 premières tranches de quotient familial jusqu'à 900. Ces simulations ont aussi intégré des ajustements de prix pour l'accueil périscolaire, alors même qu'il n'est pas concerné par la convention.

Ainsi, des écarts importants sont constatés entre ce qui est pratiqué actuellement et les futurs tarifs s'ils étaient appliqués strictement, avec une perte de recettes pour l'association. De plus, l'effet de seuil sur les tarifs pour les familles au-dessus du quotient familial 900 est très important et cela entraîne une dépense supplémentaire si le choix est fait de l'atténuer. Cependant, la part de fréquentation des enfants concernés par les tranches de quotient familial inférieures à 900 reste assez faible, ce qui en limite aussi les effets à Chavagnes si l'on compare à la moyenne de fréquentation constatée sur le département.

Suite à ces simulations, le comité de pilotage s'orienterait donc, si les nouveaux tarifs en-dessous du quotient familial de 900 étaient mis en place, vers les choix suivants :

1. maintenir les tarifs actuels de l'accueil périscolaire ;
2. adapter les tarifs du centre de loisirs en les rendant progressifs au-delà du quotient familial de 900 en diminuant le tarif de la tranche juste au-dessus 900 pour limiter l'effet de seuil et en augmentant celui de la tranche la plus haute au-dessus 1300 pour maintenir l'équilibre financier ;
3. rester dans une enveloppe d'écart de recettes de 4000 € maximum, qui correspond à l'aide apportée par la CAF pour la mise en place de ces tarifs d'accessibilité.

La mise en place de la nouvelle tarification, qui restera dans une phase de test jusqu'à la fin de la 3ème année d'application de la convention, doit être discutée avec l'association Les P'tits Loups pour une validation qui interviendrait à la prochaine assemblée générale pour une application à la rentrée de septembre 2013.

> INFORMATIONS DIVERSES SUITE À L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PLU

Monsieur le Maire fait part de diverses informations suite à l'enquête publique du PLU. D'abord, il revient sur le rapport du Commissaire Enquêteur et rappelle la suite de la procédure avec une validation du PLU prévue le 4 février.

De plus, Monsieur le Maire fait part du courrier reçu de la part de l'association Avenir et Patrimoine, signé de M. Jean-François CLOUET, qui s'excuse de propos tenus dans le cadre de l'enquête publique, dans le registre, qui relevaient de l'injure et de la diffamation envers le Maire et les élus du conseil municipal. Ces excuses publiques interviennent à la demande du Maire et rétablissent ainsi les choses en mettant fin à un éventuel litige judiciaire.

4 février 2013

> PRÉSENTATION DU CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS

Luc COUTAUD, Chef de Centre, Julien GILBERT, président de l'amicale des Sapeurs-Pompiers et Jacques SIONNEAU, membre de l'amicale, présentent l'organisation du Congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers qui se tiendra à Chavagnes-en-Paillers le samedi 14 septembre 2013.
Ce grand rendez-vous départemental de sapeurs-pompiers, qui rassemblera des personnalités et plus de 300 pompiers venus de tout le département, se déroulera en plusieurs temps :

- une partie officielle avec un temps d'échanges au théâtre suivi d'un défilé en ville jusqu'au monument aux morts, puis jusqu'au terrain des Pères de Sainte-Marie où seront prononcées les allocutions officielles.
- une partie festive le soir à la salle omnisport avec un grand repas et un bal.

Cette réception nécessite des moyens importants et l'implication de nombreux bénévoles. La commune apportera son aide d'un point de vue technique et pour la mise à disposition de salles municipales. Une aide financière est aussi sollicitée par l'amicale qui sera étudiée avec le vote des subventions en mars.

> VALIDATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Suite à l'arrêt de projet le 4 juin 2012 et à l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 octobre au 9 novembre 2012, le conseil municipal devait se prononcer sur la validation, d'une part, du zonage assainissement collectif et, d'autre part, du Plan Local d'Urbanisme révisé.

Aucun commentaire particulier et aucune modification n'est intervenue concernant le zonage d'assainissement collectif, qui a été approuvé définitivement à l'unanimité par le conseil municipal.

Concernant le Plan Local d'Urbanisme, suite aux avis de l'État et des personnes publiques associées d'une part et aux conclusions de l'enquête publique d'autre part, plusieurs modifications ou ajustements ont été apportés au projet qui ne modifient pas l'économie générale du projet :

- le tracé de certaines zones a été revu et ajusté pour prendre en compte certains oublis ou des situations particulières ;
- les élus ont aussi décidé de ne pas donner suite à certaines demandes, qui ne répondaient pas aux orientations du PLU ;
- concernant l'emplacement réservé n°2 qui a alimenté le débat durant l'enquête publique, il a été proposé au conseil municipal de suivre la recommandation du commissaire enquêteur, à savoir maintenir cet emplacement à la condition de l'accompagner d'une étude préalable sur la circulation, incluant notamment les réflexions sur des hypothèses de contournement du bourg, et mener une politique de dialogue entre les parties en cause. L'inscription de la protection de la haie de cèdres dans le périmètre de l'emplacement réservé a aussi été intégrée. Ces éléments ont été repris dans le rapport de présentation.

  Le conseil municipal, en votant à bulletin secret, décide par 19 voix pour et 2 contre, le maintien de l'emplacement réservé aux conditions requises par le commissaire-enquêteur.

  Monsieur le Maire lit également un courrier reçu d'un propriétaire concerné par cet emplacement réservé. Une réponse lui sera faite.

Suite à la présentation de ces propositions, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver définitivement le Plan Local d'Urbanisme révisé. Le PLU révisé sera applicable dans un délai d'un mois à compter de sa transmission au Préfet, si celui-ci ne notifie aucune demande de modification durant ce délai.

Monsieur le Maire remercie les élus et services qui se sont investis depuis 2 ans dans ce dossier.

> DÉFINITION DU PERIMÈTRE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Afin de tenir compte du nouveau Plan Local d'Urbanisme, il est nécessaire de définir un nouveau périmètre pour le droit de préemption urbain. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'application du DPU pour toutes les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme. Par contre, les ventes de terrains ou de maisons dans les grands hameaux, passés en zonage Nhc suite à la révision du PLU, ne seront plus soumises au droit de préemption urbain.

> VALIDATION DU PROJET F.D.U.R. (FONDS DÉPARTEMENTAL D'URBANISME RURAL)

Xavier BILLAUD, adjoint à l'urbanisme, rappelle la démarche qui a été initiée concernant l'aménagement des entrées de bourg sur les routes départementales afin de les sécuriser et les embellir.

Le Cabinet Voix Mixtes avait rendu en 2012 le P.V.I.C. (Plan de Valorisation de l'Identité Communale), préalable à l'étude F.D.U.R. (Fonds Départemental d'Urbanisme Rural). La commune avait alors validé le P.V.I.C. et choisi de retenir 4 entrées de bourg pour l'étude F.D.U.R. : la route de Bazoges (RD6), la route de la Rabatelière (RD6), la route de la Boissière (RD 62) et la route des Sports (RD 17).

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le projet F.D.U.R. et la programmation des travaux, en priorisant notamment les séquences d'aménagement à réaliser sur les 4 prochaines années. Dès cette année, les travaux concerneront la route de Bazoges.

Tranche Ferme

Route de Bazoges-en-Paillers
Séquence 1 : 167 183.00 € HT
Route de La Boissière-de-Montaigu
Séquence 1 : 83 233.00 € HT
Séquence 3 : 42 251.00 € HT
Rue du Stade
Séquence 1 : 44 297.00 € HT
Route de La Rabatelière
Séquence 1 : 2 090.00 € HT
Séquence 2 : 4 279.00 € HT
Total Tranche Ferme ..... 343 333.00 € HT

Tranche Conditionnelle

Route de Bazoges-en-Paillers
Séquence 2 : 141 308.00 € HT
Séquence 3 : 54 472.00 € HT
Route de La Boissière-de-Montaigu
Séquence 2 : 175 560.00 € HT
Rue du Stade
Séquence 2 : 55 154.00 € HT
Séquence 3 : 83 083.00 € HT
Total Tranche Conditionnelle ..... 509 577.00 € HT

> VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF POUR LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE JULES-VERNE

Franck GRAVELEAU, adjoint aux affaires scolaires, présente l'avant-projet définitif proposé par le Cabinet Boisson-Burban. Le coût de l'APD (Avant-Projet Définitif) s'élève à 1 215 000 € HT, aménagements des espaces extérieurs inclus (stationnement, accès et espaces verts), pour une surface de bâtiment chauffée de 817 m² et des surfaces de bâtiment extérieures non chauffées d'environ 79 m². Une option pour l'installation de panneaux photovoltaïques est aussi retenue pour un coût de 40 000 € HT, qui pourra s'amortir avec la revente d'énergie. L'orientation retenue au dernier conseil municipal d'une chaufferie au bois à granulés est aussi intégrée.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'Avant-Projet Définitif aux conditions énoncées ci-dessus.

Compte-rendu du Conseil Municipal

> ORIENTATION SUR LE DEVENIR DES MODULAIRES DE L'ACTUELLE ÉCOLE JULES-VERNE

Franck GRAVELEAU et Pauline COUTON font état des avancées faites par les commissions des affaires scolaires et des affaires sociales sur le devenir des modulaires de l'école Jules Verne actuelle.
Le collège Sainte-Marie, qui a besoin de nouveaux locaux du fait de l'augmentation des effectifs, est intéressé pour bénéficier de la partie principale de l'école, qu'il pourrait acquérir en échange d'un terrain dans l'espace des jardins.
De même, les associations des P'tits Loups et des Bambinous ont émis le souhait de bénéficier d'espaces pour leurs besoins respectifs. L'orientation de la commission des affaires sociales est donc plutôt de redonner à la salle multifonction de l'espace St Joseph sa vocation première d'espace à la disposition des associations chavagnaises. Les Bambinous pourraient en bénéficier dans ce cadre. Le modulaire isolé dans la cour pourrait bénéficier aux P'tits Loups.
Le Conseil Municipal donne son accord sur ces différentes orientations.

> MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire explique que 2 agents ont été proposés pour être inscrits sur le tableau d'avancement 2013, l'un pour accéder au grade d'attaché principal territorial, l'autre pour accéder au grade d'adjoint administratif territorial de 1ère classe. Pour pouvoir nommer ces agents, il est nécessaire qu'une modification du tableau des effectifs soit effectuée.

> DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption pour des biens situés :
- Le Cormier (ZC 484)
- Le Cormier (ZC 205)
- 310 Rue du Gnl de Gaulle (AB 47, 563, 568 & 657)

> QUESTIONS DIVERSES

Philippe CHAILLOU demande où en est la réflexion du remplacement du Dr MAITREAU et de l'acquisition éventuelle du P'tit Marmiton. Concernant ce dernier, M. le Maire indique que la commune n'a pas donné suite au projet d'acquisition et qu'aujourd'hui, un gérant doit reprendre le fonds de M. BAROTIN. Sur le dossier du départ en retraite du Dr MAITREAU, Mme COUTON indique qu'un échange a eu lieu avec les occupants de l'espace santé. Si un remplaçant s'installe, ce ne sera pas avant 6 mois. Concernant la succession du Dr MAITREAU, le Maire et Mme COUTON n'ont pas eu plus d'informations de sa part depuis début janvier. Une reprise de contact est prévue prochainement.

4 mars 2013

> ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2013

Monsieur le Maire et Emeline GUICHETEAU présentent le bilan du budget général et des budgets annexes 2012.
Sur l'année 2012, les charges de fonctionnement ont été maitrisées et les charges courantes ont diminué de 1,83% par rapport à 2011, si on ne tient pas compte de la restauration scolaire.
Les investissements prévus ont été réalisés à hauteur de 93,8% avec les restes à réaliser et sans effectuer d'emprunt.
En 2013, l'investissement concernera surtout la construction de l'école Jules-Verne pour plus d'un million d'euros, le démarrage de l'aménagement des entrées de bourg et la rénovation de la salle Émeraude, ainsi que les investissements annuels concernant la voirie et la mise à niveau de l'éclairage public.

Concernant l'assainissement, les investissements très lourds depuis 5 ans sont terminés. Il s'agira en 2013 de financer le fonctionnement de la nouvelle station, l'amortissement des investissements et le remboursement des emprunts.
Les différents comptes administratifs 2012 et budgets 2013 seront votés lors du prochain conseil municipal.

> DÉTERMINATION DU COÛT PAR ÉLÈVE ET SUBVENTION A L'ÉCOLE NAZARETH

En 2013, la commission des affaires scolaires propose de maintenir le montant de 2012 : 597 €, au vu de l'étude des dépenses et des prévisions d'effectifs établies pour 2013.
Ce montant servira de base aux dépenses qui seront effectuées pour l'école Jules-Verne au budget primitif 2013 et pour la participation qui est exigée aux communes extérieures ne disposant pas d'école publique et dont les enfants sont scolarisés à l'école Jules-Verne au 1er janvier 2013. Ce montant est aussi utilisé comme base pour le versement de la subvention à l'école Nazareth dans le cadre du contrat d'association, ce qui fait pour 2013 une base de 188 055 € pour 315 élèves.
Le montant de 597 € par élève pour 2013 est validé à l'unanimité par le conseil municipal, qui valide aussi le montant de la subvention versée à l'école Nazareth.

> RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur Franck GRAVELEAU présente la réforme des rythmes scolaires instaurant un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours par semaine. Cette réforme prévoit une mise en œuvre par défaut en septembre 2013 pour toutes les écoles élémentaires et maternelles publiques.
Deux objectifs sont poursuivis dans cette réforme : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous.
Pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement.

La règle commune proposée est la suivante :
- 24 heures d'enseignement, comme aujourd'hui, mais sur 9 demi-journées ;
- les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis, jeudis, vendredis et mercredis matin à raison de 5h30 maximum pour une journée et 3h30 maximum pour une demi-journée ;
- la pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

Les communes qui souhaitent repousser l'échéance de la mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2014, à titre dérogatoire, doivent se prononcer avant le 31 mars 2013, après avoir préalablement consulté le Conseil Général, organisateur des transports scolaires, qui a 20 jours pour rendre son avis.
Afin de pouvoir prendre le temps de la réflexion pour l'organisation du temps périscolaire et des activités associatives qui découleront de cette nouvelle organisation, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reporter son application à la rentrée 2014/2015 et de consulter le Conseil Général en transmettant la demande d'avis avant le 9 mars 2013.
Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la demande de report de la réforme à la rentrée 2014/2015 pour l'école Jules-Verne.
Le conseil d'école sera officiellement avisé de la décision de dérogation le cas échéant. Des études à l'échelle extra-communale pourront être menées pour la mise en œuvre de cette réforme.

> AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU RELAIS

Vendée Habitat, porteur du projet, propose la signature d'une convention d'engagement avec la commune.
Monsieur le Maire détaille le contenu de la mission de Vendée Habitat, qui consiste en l'implantation au nord de la parcelle d'un bâtiment neuf avec commerces et logements en R+1, et la réhabilitation ou déconstruction-reconstruction du bâti existant sur la parcelle.
La convention consiste en la réalisation et le financement des travaux par Vendée Habitat avec un soutien financier et foncier de la part de la commune. Ainsi, la commune s'engagerait à mettre à disposition gratuitement le terrain, à prendre en charge les loyers en cas de vacance des locaux commerciaux et participerait au financement du projet à hauteur d'une enveloppe prévisionnelle de 80 000 à 120 000 €. Cette participation sera affinée une fois les résultats de l'appel d'offres connus.
Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention d'engagement avec Vendée Habitat.
Par ailleurs, le conseil municipal souhaite, à l'unanimité, que Vendée Habitat réalise une étude de faisabilité afin de définir le projet le plus opportun pour la réhabilitation ou la destruction-reconstruction du bâtiment existant.

> VALIDATION DE LA PROPOSITION D'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE DE L'AGENCE DE SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALES POUR L'ÉTUDE DE CIRCULATION

Suite à un contact pris auprès de l'Agence de Service des Collectivités Locales de Vendée (SPL), cette dernière propose un accompagnement pour l'étude de circulation sous la forme d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui permettrait d'aider la commune à formaliser la consultation des cabinets spécialisés et l'accompagner dans le suivi de cette étude.

Le coût forfaitaire de cette convention s'élève à 2 100 € HT.
Le conseil municipal, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire, à signer cette convention.

> CONVENTION SYDEV POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – RUE DES VIGNES

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer une convention avec le SYDEV pour améliorer l'éclairage rue des Vignes, pour une participation communale d'un montant de 3.584 € (70% des travaux).

> VENTE DE TERRAIN

Afin de permettre à un futur propriétaire d'accéder à son terrain en vue de construire au village du Cormier, Monsieur le Maire indique que la commune envisage de lui céder les deux parcelles communales, cadastrées ZC 528 et ZC 530, pour une surface de 117 m² et qui servent actuellement de chemin d'accès à cette parcelle.
Le prix proposé est de 5,40 €. L'avis des Domaines du 28 février 2013 a confirmé ce montant.
Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette vente et autorise Monsieur le Maire à procéder à toute formalité et à signer tout document permettant la réalisation de cette vente.

> DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption pour un bien situé 237 route des Cinq Moulins (ZD 259).

25 mars 2013

> COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2012

Sous la présidence de Mme Pauline COUTON, Maire Adjoint
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes administratifs du budget général et des 4 budgets annexes de la collectivité.

• Budget général :

BUDGET COMMUNAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Libellé	*Dépenses*	*Recettes*	*Dépenses*	*Recettes*
Résultats reportés		383 917,32 €	342 922,14 €	
Opération de l'exercice	1 475 246,76 €	2 183 589,93 €	1 273 056,75 €	842 365,88 €
Totaux	**1 475 246,76 €**	**2 567 507,25 €**	**1 615 978,89 €**	**842 365,88 €**
Résultats de clôture		1 092 260,49 €	773 613,01 €	
Restes à réaliser			112 915,66 €	10 300,00 €
Totaux cumulés	**1 475 246,76 €**	**2 567 507,25 €**	**1 728 894,55 €**	**852 665,88 €**
RÉSULTATS DÉFINITIFS		**1 092 260,49 €**	**876 228,67 €**	

Soit un résultat d'ensemble positif de 216 031,82 €

Le budget a été exécuté conformément aux objectifs fixés lors du vote du budget primitif 2012, avec une augmentation des charges générales en fonctionnement due à la mise en place du service de restauration scolaire, compensée par des recettes équivalentes. Concernant la section d'investissement, celle-ci a été réalisée à hauteur de 93 % des crédits inscrits au budget, sans souscrire d'emprunt, et a permis la réalisation des investissements suivants, à hauteur de 1 273 056,75 € :

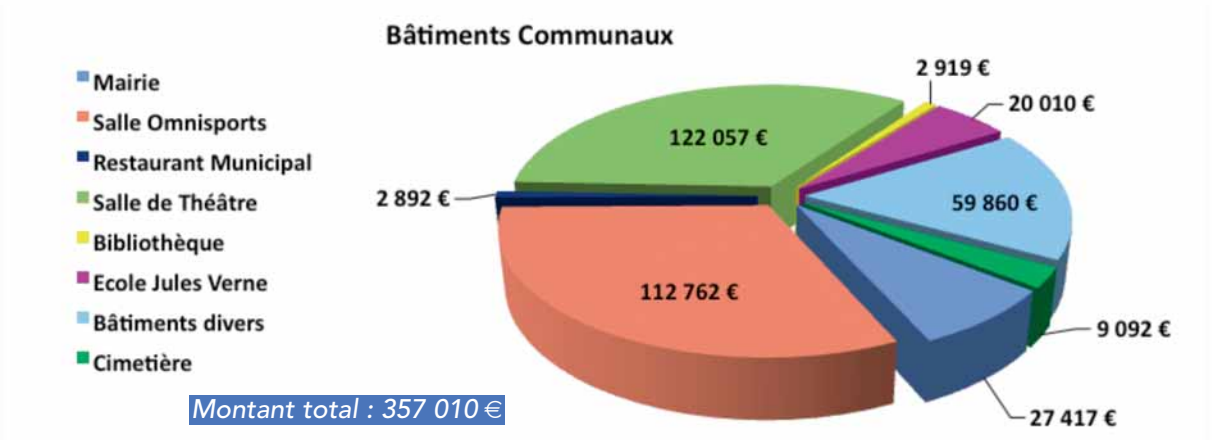

Montant total : 357 010 €

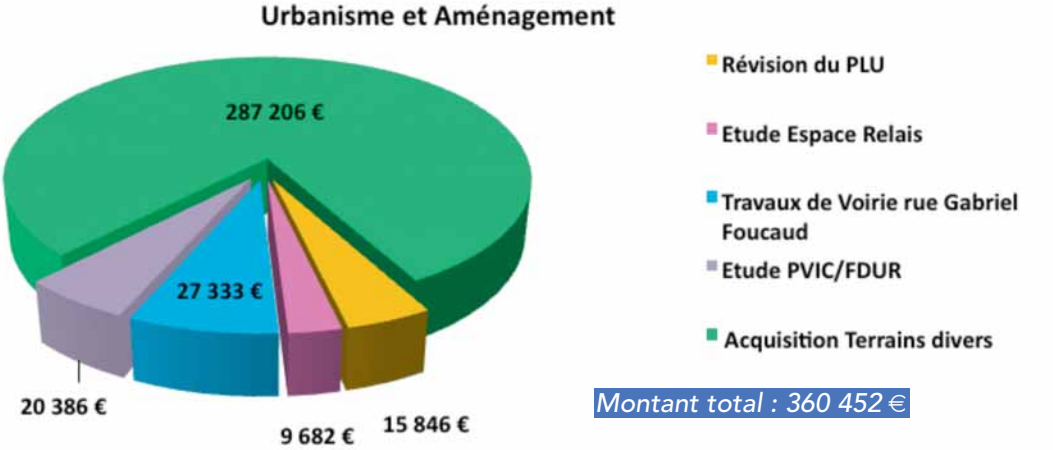

Montant total : 360 452 €

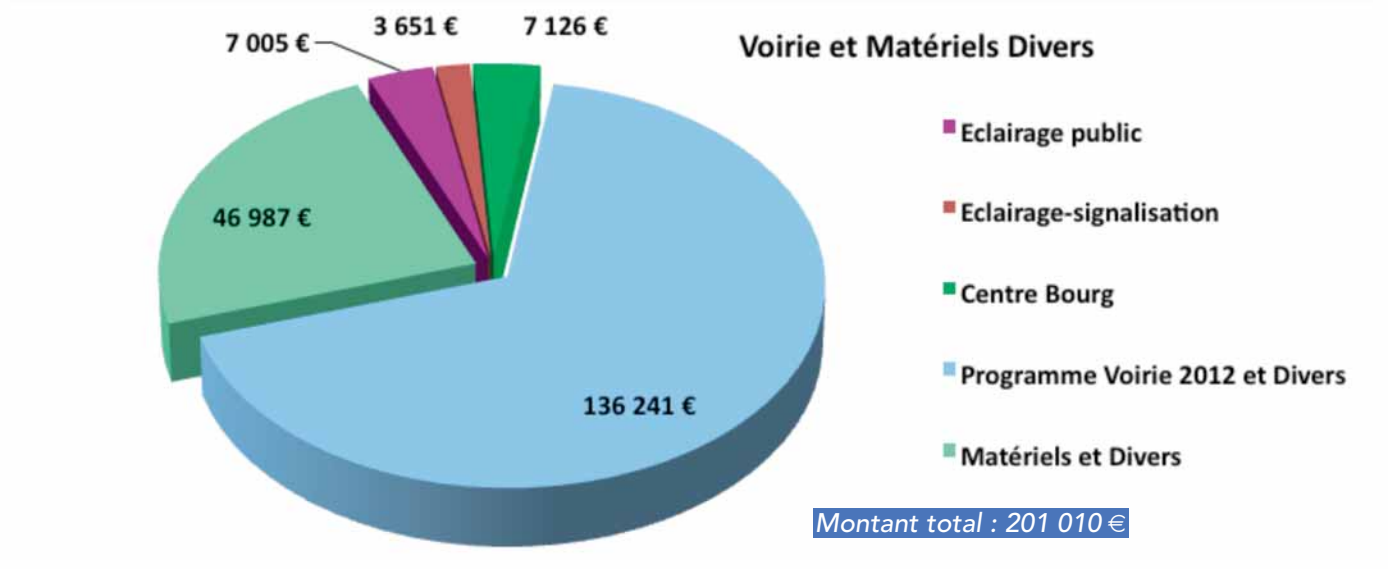

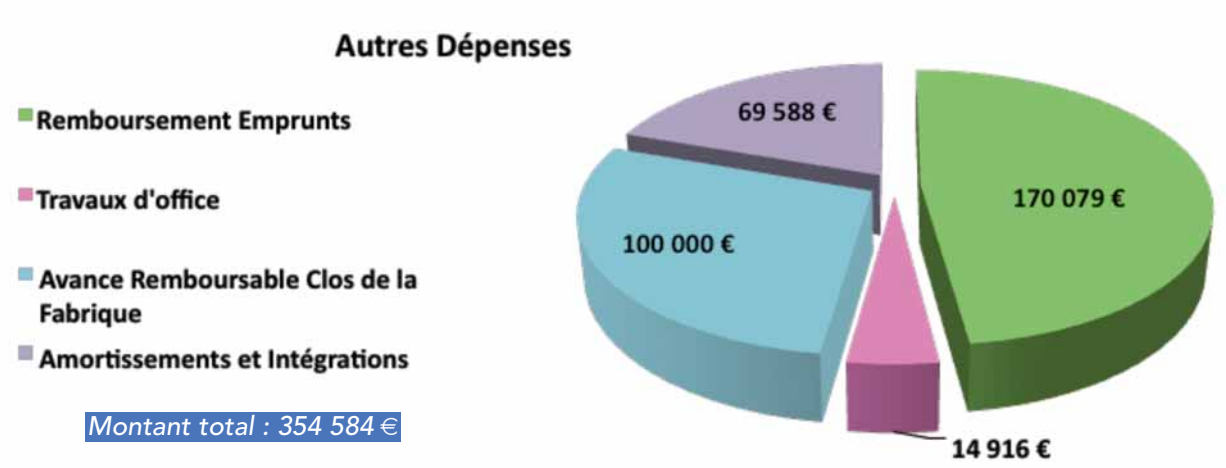

• **Budget annexe « assainissement » :**

BUDGET ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Libellé	*Dépenses*	*Recettes*	*Dépenses*	*Recettes*
Résultats reportés			304 845,25 €	
Opération de l'exercice	111 225,14 €	273 421,86 €	2 841 520,74 €	2 925 247,99 €
Totaux	111 225,14 €	273 421,86 €	3 146 365,99 €	2 925 247,99 €
Résultats de clôture		**162 196,72 €**	**221 118,00 €**	
Restes à réaliser			7 700,00 €	
Totaux cumulés	111 225,14 €	273 421,86 €	3 154 065,99 €	2 925 247,99 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		**162 196,72 €**	**228 818,00 €**	

Soit un résultat d'ensemble négatif de 66 621,28 €

Les recettes de fonctionnement intègrent notamment les premiers paiements suite aux raccordements dans les hameaux. Le compte administratif fait apparaître un montant d'investissement élevé qui correspond à la clôture de la phase de travaux de construction de la station d'épuration et des raccordements de hameaux. L'emprunt pour financer ces travaux a été finalisé l'année dernière et permet de consolider un financement à 1,5 million d'euros au lieu de 1,6 million prévu au départ, ceci ayant été facilité par des taux d'intérêt historiquement bas. Ce budget est clôturé avec un déficit de 66 621,28 € qui s'atténuera progressivement d'ici 2 à 3 ans

Compte-rendu du Conseil Municipal

• **Budget annexe « locations diverses » :**

BUDGET LOCATIONS DIVERSES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Libellé	*Dépenses*	*Recettes*	*Dépenses*	*Recettes*
Résultats reportés				
Opération de l'exercice	9 930,37 €	31 546,01 €	18 598,00 €	13 598,10 €
Totaux	**9 930,37 €**	**31 546,01 €**	**18 598,00 €**	**13 598,10 €**
Résultats de clôture		21 615,64 €		
Restes à réaliser				
Totaux cumulés	**9 930,37 €**	**31 546,01 €**	**18 598,00 €**	**13 598,10 €**
RÉSULTATS DÉFINITIFS		**21 615,64 €**	**4 999,90 €**	

Soit un résultat d'ensemble positif de 16 615,74 €

Les dépenses restent contenues et les recettes liées au fonctionnement sont complétées par une subvention du budget général qui permet d'anticiper le coût des études et travaux de réhabilitation de la Salle Emeraude qui vont être mis en œuvre en 2013-2014.

• **Budget annexe « lotissement la Herse» :**

BUDGET LOT. LA HERSE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Libellé	*Dépenses*	*Recettes*	*Dépenses*	*Recettes*
Résultats reportés		122 644,90 €	90 855,13 €	
Opération de l'exercice	16 224,27 €	28 508,32 €	- €	- €
Totaux	**16 224,27 €**	**151 153,22 €**	**90 855,13 €**	**- €**
RÉSULTATS DÉFINITIFS		**134 928,95 €**	**90 855,13 €**	

Soit un résultat d'ensemble positif de 44 073,82 €

Les dépenses sur le budget La Herse sont toutes réalisées et il ne reste plus que 2 lots à vendre sur ce lotissement avant de clôturer le budget qui fera ressortir un excédent qui sera reversé au budget général.

• **Budget annexe « lotissement Le Clos de la Fabrique» :**

BUDGET LOT. CLOS DE LA FABRIQUE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Libellé	*Dépenses*	*Recettes*	*Dépenses*	*Recettes*
Opération de l'exercice	97 645,92 €	97 645,92 €	97 645,92 €	100 000,00 €
Totaux	**97 645,92 €**	**97 645,92 €**	**97 645,92 €**	**100 000,00 €**
RÉSULTATS DÉFINITIFS		**- €**		**2 354,08 €**

Soit un résultat d'ensemble positif de 2 354,08 €

Les dépenses de fonctionnement correspondent à la réalisation de la première tranche de lotissement, financée en investissement par une avance remboursable de 100 000 € du budget général.

Monsieur le Maire s'étant retiré pour les délibérations, les comptes administratifs sont tous approuvés à l'unanimité.

Les comptes de gestion du comptable public sont aussi présentés au Conseil municipal et correspondent aux résultats des comptes administratifs. Ils sont approuvés à l'unanimité.

> AFFECTATION/CONSTATATION DES RÉSULTATS

Au vu des comptes administratifs et des besoins de financement pour les budgets primitifs 2013, le Conseil Municipal décide de l'affectation des résultats suivante :

• **Au budget général :**

Résultat cumulé section de fonctionnement au CA 2012	**+ 1 092 260,49** €
affecté comme suit	
Besoin de financement section d'investissement (Déficit reporté CA 2012 + restes à réaliser) inscrit au compte 1068	**876 228,67** €
Excédent reporté à la section de fonctionnement au compte 002	**216 031,82** €

• Au budget annexe « assainissement » :

Résultat cumulé section de fonctionnement au CA 2012	**+ 162 196,72** €
affecté comme suit	
Financement du déficit établi à 221 118,00 € de la section d'investissement inscrit au compte 1068	**162 196,72** €

• Au budget annexe « locations diverses » :

Résultat cumulé section de fonctionnement au CA 2012	**+ 21 615,64** €
affecté comme suit	
Besoin de financement section d'investissement (Déficit reporté CA 2012 + restes à réaliser) inscrit au compte 1068	**4 999,90** €
Excédent reporté à la section de fonctionnement au compte 002	**16 165,74** €

Le Conseil Municipal constate aussi les résultats de clôture des comptes administratifs des deux budgets annexes de lotissement tels que présentés ci-dessus.

> BUDGETS PRIMITIFS 2013

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les budgets primitifs tels que présentés ci-dessous :

• Budget général :

FONCTIONNEMENT		
	DÉPENSES	RECETTES
Crédits votés au budget 2013	2 507 179,32 €	2 291 147,50 €
+	+	+
002 Résultat de fonctionnement reporté		*216 031,82 €*
=	=	=
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	**2 507 179,32 €**	**2 507 179,32 €**
INVESTISSEMENT		
	DÉPENSES	RECETTES
Crédits votés au budget 2013	2 144 191,31 €	3 020 419,98 €
+	+	+
Restes à réaliser	112 915,66 €	10 300,00 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	*773 613,01 €*	
=	=	=
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	**3 030 719,98 €**	**3 030 719,98 €**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Montant total : 2 507 179 €

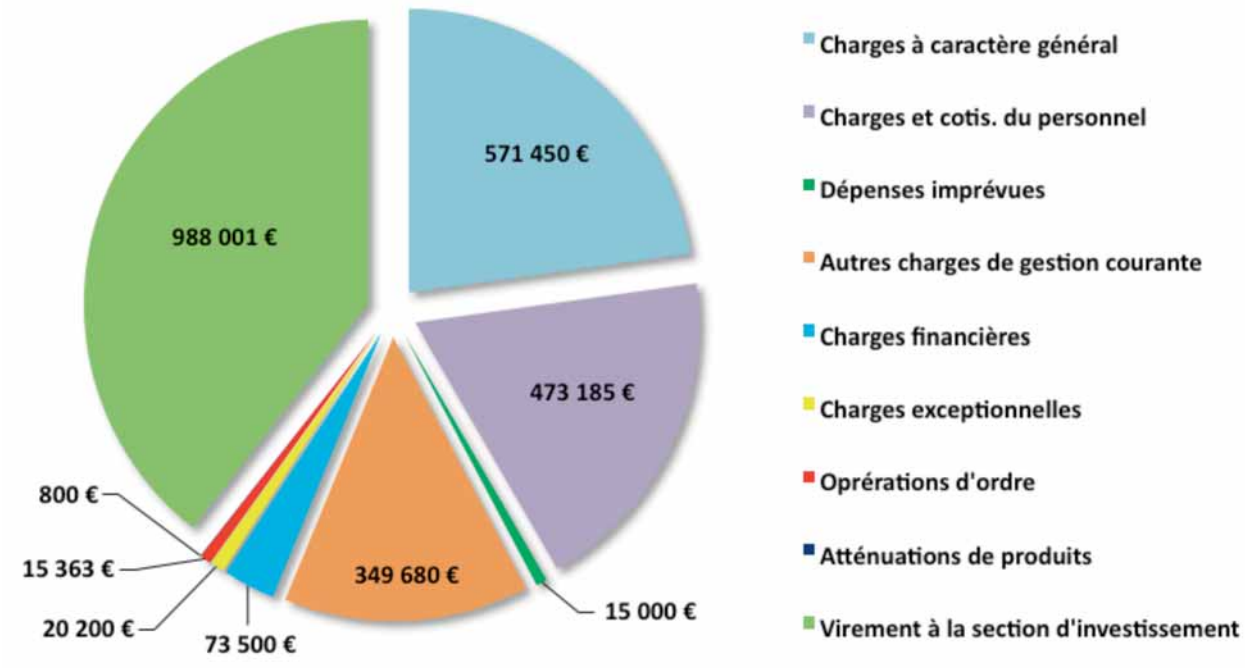

Compte-rendu du Conseil Municipal

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation en 2013 pour tenir compte principalement du fonctionnement sur une année pleine du service de restauration municipale. Ces dépenses sont compensées en recettes de fonctionnement par la participation des familles et des partenaires de la commune. L'ensemble des autres dépenses reste maîtrisé afin de tenir compte du contexte économique, ce qui permet de dégager un autofinancement de quasiment 1 million d'euros pour financer l'investissement. Du côté des recettes, ce sont les produits des services qui augmentent le plus, du fait du restaurant municipal. Les autres recettes évoluent peu.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Montant total : 2 507 179 €

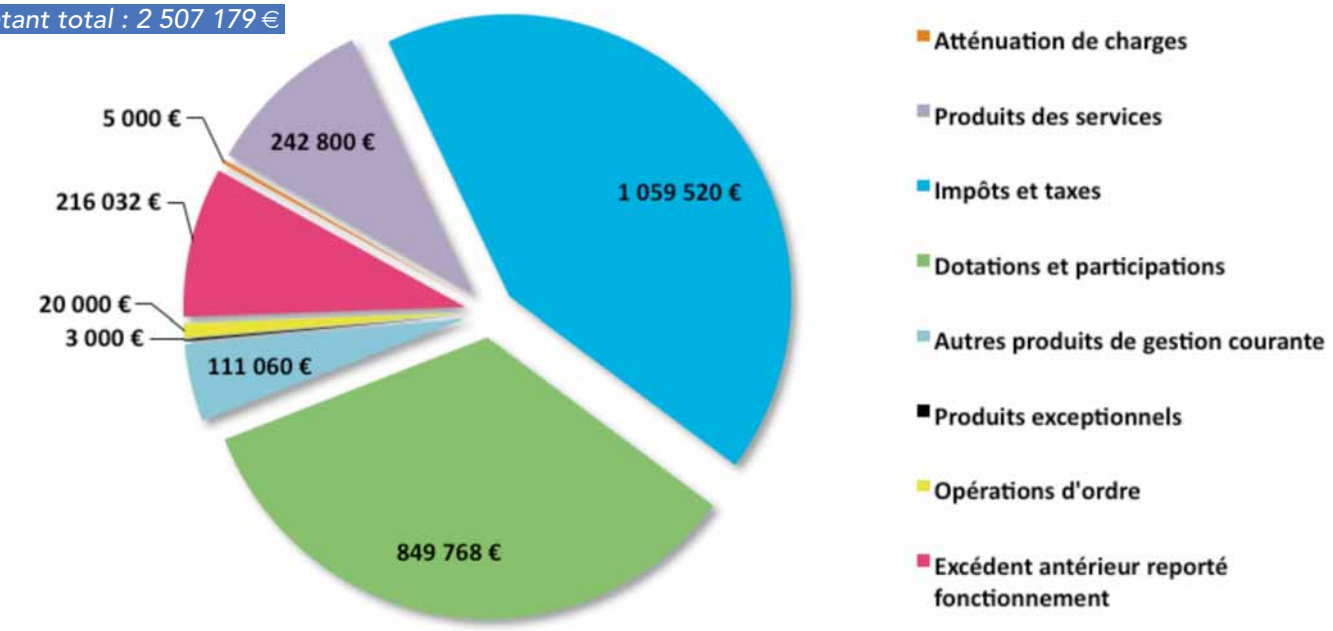

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Montant total : 2 257 107 €

(hors solde d'exécution négatif reporté de 773 613 €)

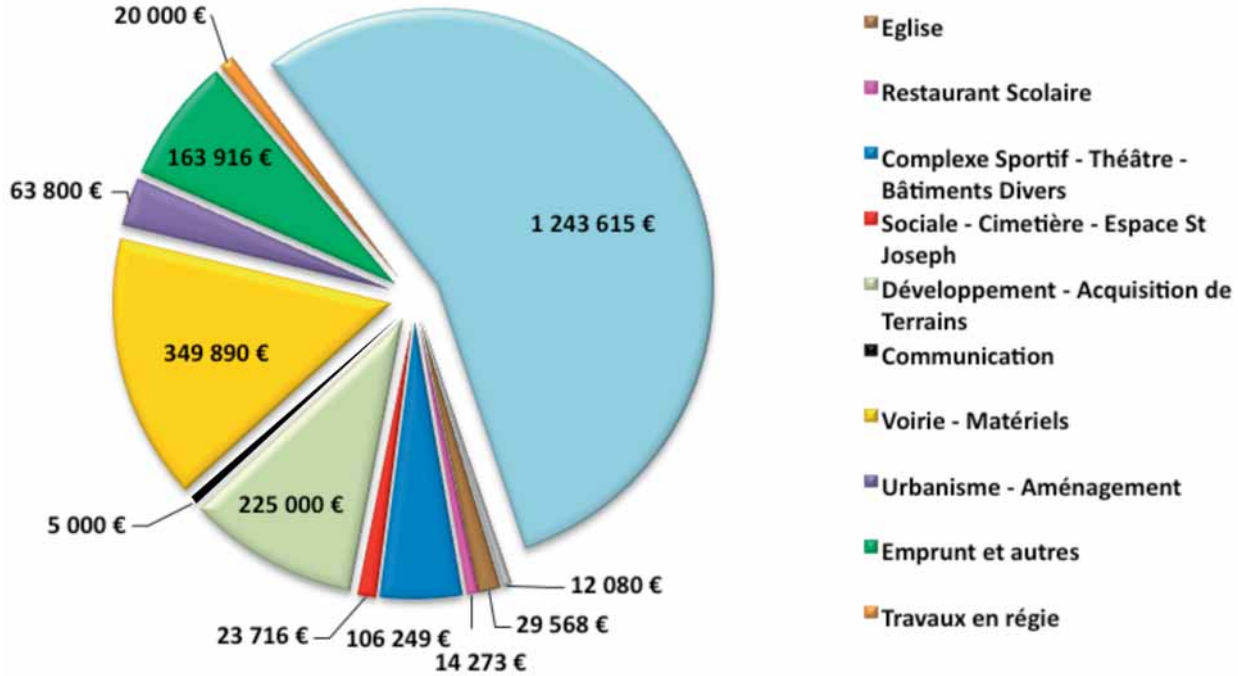

Les dépenses d'investissement sont essentiellement marquées par la construction de l'école Jules-Verne pour près de 55 % du budget. L'effort pour les autres investissements sera tout de même maintenu : aménagement d'une entrée de bourg, remise aux normes du théâtre, acquisitions foncières, achat de matériels et construction d'un hangar de stockage pour les services techniques…

Du côté des recettes, outre un autofinancement conséquent de près d'1 million d'euros qui est dégagé grâce aux efforts de maîtrise budgétaire en fonctionnement, il est prévu une subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) demandée à l'État pour l'école et un emprunt de 600 000 €. La cession des terrains au budget annexe « lotissement Le Clos de la Fabrique » et de l'immeuble des Bruyères à la Communauté de Communes viendront compléter les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT
Montant total : 3 030 720 €

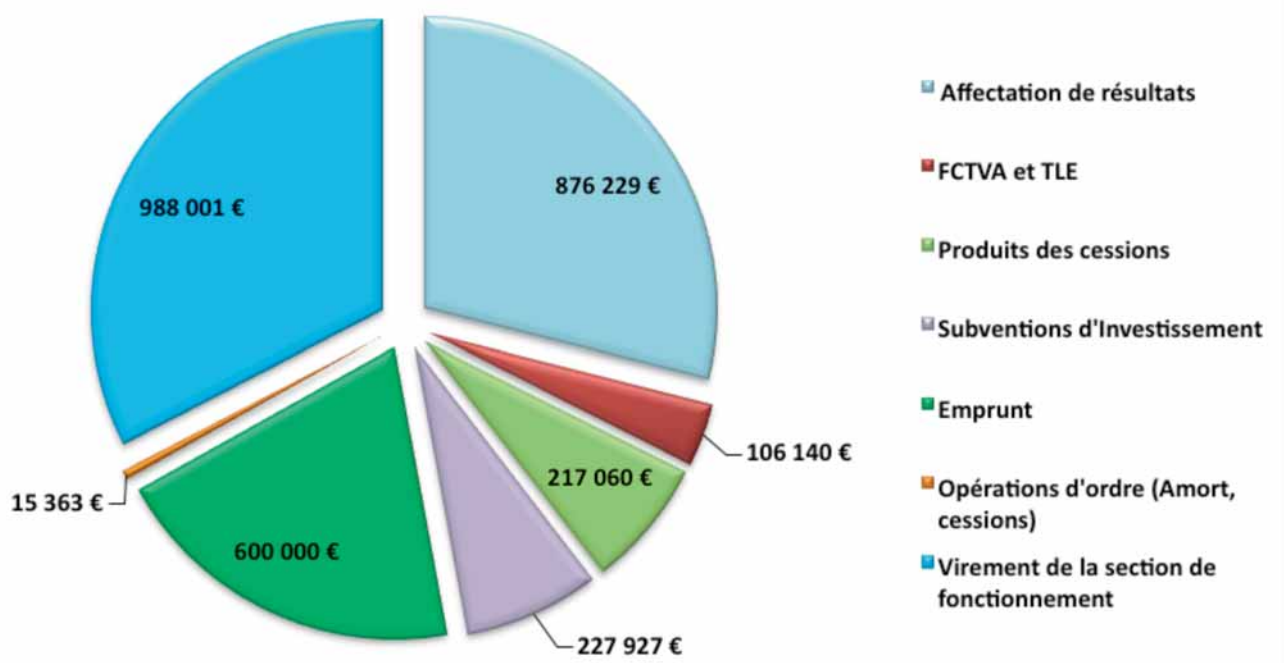

• Budget annexe « assainissement » :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
Charges à caractère général	69 439 €	Produits des services	253 360 €
Charges de personnel et d'assurances	10 000 €	Reprise des subventions	40 990 €
Charges financières	49 000 €		
Amortissement des immobilisations	120 401 €		
Virement section d'investissement	45 510 €		
TOTAL	**294 350 €**	**TOTAL**	**294 350 €**

INVESTISSEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
Opérations d'équipement	11 700 €	Affectation du résultat	162 197 €
Remboursement de la dette	66 000 €	Emprunt	11 700 €
Reprise des subventions	40 990 €	Amortissement des immobilisations	120 401 €
Déficit antérieur reporté	221 117 €	Autofinancement section fonctionnement	45 510 €
TOTAL	**339 807 €**	**TOTAL**	**339 807 €**

Ce budget annexe « assainissement » 2013 est le premier budget de fonctionnement sur une année pleine de la station d'épuration et prend en compte les amortissements de tous les travaux de réhabilitation et d'extension des réseaux et de construction de la station d'épuration.

• **Budget annexe « locations diverses» :**

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
Charges à caractère général	69 439 €	Produits des services	253 360 €
Charges de personnel et d'assurances	10 000 €	Reprise des subventions	40 990 €
Charges financières	49 000 €		
Amortissement des immobilisations	120 401 €		
Virement section d'investissement	45 510 €		
TOTAL	**294 350 €**	**TOTAL**	**294 350 €**

INVESTISSEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
Opérations d'équipement	11 700 €	Affectation du résultat	162 197 €
Remboursement de la dette	66 000 €	Emprunt	11 700 €
Reprise des subventions	40 990 €	Amortissement des immobilisations	120 401 €
Déficit antérieur reporté	221 117 €	Autofinancement section fonctionnement	45 510 €
TOTAL	**339 807 €**	**TOTAL**	**339 807 €**

Le budget annexe « locations diverses » prévoit le financement des études pour lancer une mise aux normes et une réhabilitation de la Salle Émeraude, dont les travaux devraient avoir lieu en 2014.

• **Budget annexe « lotissement la Herse» :**

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
Charges à caractère général	11 950 €	Dotations et participations	20 000 €
Charges exceptionnelles	60 €	Autres produits de gestion courante	17 000 €
Virement de la section d'investissement	41 606 €	Excédent antérieur reporté	16 616 €
TOTAL	**53 616 €**	**TOTAL**	**53 616 €**

INVESTISSEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
Acquisition d'une auto laveuse	3 606 €	Excédent de fonctionnement	5 000 €
Etude et rénovation Salle Emeraude	43 000 €	Virement à la section fonctionnement	41 606 €
TOTAL	**46 606 €**	**TOTAL**	**46 606 €**

Le budget annexe « lotissement La Herse » prévoit la vente des derniers lots du lotissement restant à vendre et le reversement au budget général de l'excédent. 2 lots sont encore disponibles à la vente aujourd'hui dans ce lotissement (renseignements en Mairie au service urbanisme).

• **Budget annexe « lotissement Le Clos de la Fabrique» :**

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
Charges à caractère général	11 950 €	Dotations et participations	20 000 €
Charges exceptionnelles	60 €	Autres produits de gestion courante	17 000 €
Virement de la section d'investissement	41 606 €	Excédent antérieur reporté	16 616 €
TOTAL	**53 616 €**	**TOTAL**	**53 616 €**

INVESTISSEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
Acquisition d'une auto laveuse	3 606 €	Excédent de fonctionnement	5 000 €
Etude et rénovation Salle Emeraude	43 000 €	Virement à la section fonctionnement	41 606 €
TOTAL	**46 606 €**	**TOTAL**	**46 606 €**

Le budget annexe « lotissement Le Clos de la Fabrique » intègre les ventes de terrain en recettes, le remboursement de l'avance au budget général et la finalisation des travaux de lotissement.

• Information concernant le budget et l'activité du CCAS :

Pauline COUTON fait ensuite un point sur le budget et l'activité du Centre Communal d'Action Sociale en 2012 et sur les orientations 2013. La nouveauté en 2012 était la mise en place des coupons loisirs : ainsi 48 coupons ont été distribués aux familles et 39 demandes de remboursement ont été faites par les associations au CCAS, pour un montant de 835 €. Pour 2013, il est prévu une somme de 1500 € pour poursuivre cette action.

En 2012, le CCAS a aussi apporté près de 1 250 € d'aides et de secours et 3 966 € de subventions aux associations (REEL, Clic Guid'âge, Amitiés Chavagnaises, Secours Catholique…). Le volume budgétaire pour les aides et secours est maintenu en 2013 et une augmentation pour les subventions est prévue pour tenir compte notamment des nouvelles modalités de participation au Clic Guid'âge.

• Délégation au Maire pour la souscription d'emprunt dans la limite des crédits inscrits au budget :

Pour faciliter la négociation et être réactif face aux propositions des banques, Monsieur le Maire est autorisé à négocier et souscrire auprès des établissements de crédits les emprunts dans la limite des crédits inscrits au budget, à savoir 600 000 €

> TAUX 2013 DES TAXES LOCALES

Sur proposition de la commission Finances, vu les besoins de financement pour le budget principal, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux 2012 des taxes locales, à savoir 15,82 % pour la taxe d'habitation, 14,32 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 40,30 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Depuis 2010, les taux communaux des taxes locales n'ont pas été augmentés.

> EXONÉRATION DE TAXE D'AMÉNAGEMENT POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'exonérer, à compter du 1er janvier 2014 et en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, totalement les locaux d'habitation et d'hébergement sociaux qui ne bénéficient pas déjà d'une exonération. Cela permet de ne pas pénaliser l'investissement pour la construction des logements sociaux sur la commune. Cela facilitera notamment la mise en œuvre du projet de la Place du Relais en lien avec Vendée Habitat.

> ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT « E-COLLECTIVITÉS VENDÉE »

La Maison des Communes a proposé aux collectivités locales de Vendée de créer un syndicat mixte ouvert qui porterait la création d'une plateforme numérique mutualisée permettant notamment la mise en œuvre des réformes en matière de dématérialisation (contrôle de légalité, marchés publics et Protocole d'Échange Standard pour les flux de comptabilité), de signature électronique (parapheur électronique) et d'archivage numériques des actes des collectivités. Le Syndicat Mixte pourra aussi à terme proposer des services dans le domaine numérique comme le développement de solutions logicielles mutualisées, de la formation ou encore des groupements de commande.
La participation de la collectivité au fonctionnement de ce syndicat mixte s'élèverait entre 1340 et 2240 € selon le nombre de collectivités adhérentes (100 % ou 60 %). Le Conseil Municipal valide les statuts du syndicat mixte et décide d'y adhérer.

> DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Plusieurs déclarations d'intention d'aliéner sont présentées au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption pour des biens situés :
- 212 Route des Cinq Moulins (ZD 322 – division en 2 parcelles)
- 218 Route des Cinq Moulins (ZD 302)
- Le Pontereau (AC 466, 467, 468 et 469)

> COMMUNICATION DE LA LISTE DES MARCHÉS PUBLICS PASSÉS EN 2012

Désignation	Objet	Date	Montant HT	Nom de l'attribuataire	CP
Travaux					
1 - Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur 90 000€ HT					
SALLE OMNISPORTS	Réfection du sol sportif	10/05/2012	81 164,63 €	SPORTINGSOLS	85250
LOGEMENT 122 RUE DE GAULLE	Réaménagement d'un logement locatif - 122 rue du Général de Gaulle	11/07/2012	11 209,99 €	Espace Menuiserie LAMI - Lot n°1	85250
			7 650,03 €	Menuiseries GODARD - Lot n°2	85250
			1 282,88 €	CAROSTYL - Lot n°3	85250
			2 398,22 €	GODET Philippe - Lot n°4	85250
			4 478,32 €	SARL RAVELEAU - Lot n°5	85250
			7 449,97 €	HERVOUET Daniel - Lot n°6	85250
			4 238,80 €	HERVOUET Daniel - Lot n°7	85250
VOIRIE	Programme Voirie 2012	09/07/2012	83 321,37 €	S.M.T.R	85600
2 - Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 00 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée					
THEATRE	Réaménagement du théâtre et du préau de l'école	08/06/2012	29 511,06 €	S.M.C.B - Lot n°1	85140
			8 220,02 €	FEVRE - Lot n°2	85250
			37 296,68 €	SARL RAVELEAU - Lot n°3	85250
			22 480,00 €	SARL ADECI - Lot n°4	85250
LOTISSEMENT LE CLOS DE LA FABRIQUE	Travaux de terrassement - Voirie - Assainissement eaux usées et pluviales	09/07/2012	114 457,00 €	ASA TP	85310
Fournitures					
Autres marchés					
AUTOLAVEUSE SALLE OMNISPORTS	Acquisition d'une autolaveuse - Salle omnisports	31/07/2012	9 968,54 €	POLLET	79000
CAMIONNETTE BENNE	Acquisition d'une camionnette benne	13/09/2012	15 022,24 €	Garage PIVETEAU Tony	85250
Prestations de Services					
1 - Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur 90 000€ HT					
SALLE EMERAUDE	Maîtrise d'œuvre - Réhabilitation de la Salle Emeraude	10/12/2012	29 750,00 €	6.K by Sica hr	85003
2 - Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 00 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée					
RESTAURATION SCOLAIRE (Procédure adaptée art. 30 CMP - Groupement de commandes avec le collège Ste Marie)	Préparation et fourniture de repas au restaurant Municipal polyvalent	08/06/2012	1 304 481,61 € (estimation sur 5 ans, marché à prix unitaire)	COMPASS GROUP / SCOLAREST	44481
ECOLE PUBLIQUE	Maitrise d'œuvre pour la construction de l'école publique	09/07/2012	110 000,00 €	Cabinet BOISSON BURBAN	85200

> SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes	2 000,00 €
Comité des Fêtes, 100 km	2 000,00 €
APEL (Ecole Nazareth)	715,00 €
Amicale Jules-Verne	510,00 €
Foyer des Jeunes	400,00 €
UNC AFN Chavagnes	130,00 €
PRO MUSICA	700,00 €
Présence du Passé	300,00 €
Association des Amis de l'Orgue	1 000,00 €
Bibliothèque "Le Jardin du Livre"	1 500,00 €
La Tanche Chavagnaise	550,00 €
Société de Chasse St Hubert	170,00 €
St Louis Sports	4 500,00 €
100 km de Vendée	1 800,00 €
Fête de la Musique (Saint Louis Gym)	3 850,00 €
Assistantes Maternelles libres de Chavagnes et son secteur	400,00 €
ADMR	6 903,00 €
CCAS	5 000,00 €
TOTAL	**32 428,00 €**

AFFAIRES SOCIALES

DONNER SON SANG : MODE D'EMPLOI

Chaque année, 3 millions de dons sont recueillis dans les 151 sites fixes et les 40 000 collectes mobiles organisées sur tout le territoire. Chaque étape du parcours est strictement contrôlée, afin de garantir la sécurité du donneur et celle du receveur, dans des conditions optimales.

Pour donner son sang, **il faut être majeur et avoir entre 18 et 70 ans**. Pour donner son plasma et ses plaquettes, **il faut avoir entre 18 et 65 ans**.

Vous trouverez ci-contre le parcours du donneur.

LE DON DU SANG

Donner son sang sur la commune de Chavagnes-en-Paillers, c'est possible grâce à un groupe de bénévoles qui organise ces collectes. Ils ne sont pas regroupés en association mais œuvrent sous la responsabilité de la commission sociale de la commune. Tous les ans, il est dressé un bilan de l'organisation des collectes. A cette occasion, nous avons mis à l'honneur trois personnes.

Donner leur sang, ils l'ont fait longtemps. Donner du temps pour les donneurs, ils l'ont fait avec bonne humeur et disponibilité. Ils ont décidé d'arrêter ce service. Nous avons remercié Anselme Limousin et Michel Duret pour leurs services à l'organisation du don du sang : préparer la collation, préparer et ranger la salle Emeraude et être attentif au bon fonctionnement. Merci pour ce travail de l'ombre nécessaire à la collecte.

Donner son sang, il le fait depuis l'âge de 18 ans. Joseph Piveteau a été honoré pour ses nombreux dons (plus de 80) et il lui a été décerné l'insigne « argent » au nom de l'Etablissement Français du Sang. Il a été vivement félicité et remercié pour ses dons réguliers.

Ces dernières années, les besoins en produits sanguins ont augmenté de plus de 10% et cette évolution qui ne s'infléchira pas, nous invite tous à rester mobilisés et vigilants. Il n'existe pas de traitement capable de se substituer au sang humain. Chaque don compte pour les malades.

N'hésitez plus, donnez.

1. L'accueil du donneur

Le candidat au don est accueilli par une secrétaire de l'EFS qui enregistre son dossier administratif et lui remet le questionnaire pré-don afin de préparer l'entretien médical.

2. L'entretien avec un médecin

Le candidat au don est reçu par un médecin de l'EFS pour un entretien confidentiel et un examen médical. Cet entretien est destiné à vérifier l'aptitude du candidat et à s'assurer que le don ne présente pas de risque, pour le donneur comme pour le receveur. L'entretien médical est ainsi une étape clé de la sécurité de la chaine transfusionnelle.

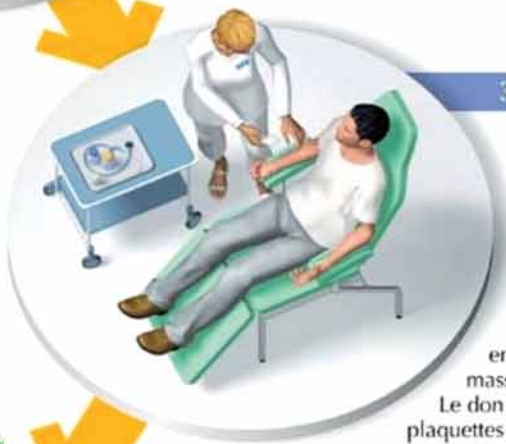

3. Le prélèvement

Le prélèvement est effectué par une infirmière diplômée d'Etat. Des tubes échantillons, à partir desquels seront réalisées les analyses de qualification, sont d'abord prélevés.

Le prélèvement dure environ 10 minutes (pour un don de sang total) et le volume prélevé, entre 400 et 450 ml, dépend de la masse sanguine du donneur.

Le don de plasma et le don de plaquettes durent plus longtemps.

4. La collation et le repos

Le volume de sang prélevé se reconstitue rapidement mais il est très important de boire et de manger après avoir donné son sang. C'est pourquoi l'EFS propose systématiquement une collation à l'issue du prélèvement. Il est aussi conseillé de ne pas pratiquer d'efforts dans les heures qui suivent un don du sang.

LE COUPON LOISIRS

Le coupon loisirs est une **aide financière** dont peuvent bénéficier les familles, en fonction de leur quotient familial. Cette aide concerne les enfants âgés de 5 à 15 ans qui pratiquent ou qui souhaitent pratiquer une activité culturelle ou sportive pour la saison 2013/2014.

Quotient Familial	Montant de l'aide
Inférieur à 600	25 euros
Entre 600 et 700	15 euros

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la Mairie
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi :
de 9 h à 12 h 30 et de 15 h à 17 h 30
et le samedi matin de 9 h à 12 h.

Pauline COUTON, pour la commission Affaires Sociales.

COMMISSION COMMUNICATION

RÉUNION DE QUARTIER

La 7ème réunion de quartier s'est déroulé le 15 février dernier. 80 personnes du Centre-Bourg étaient présentes. Après une présentation des projets communaux et inter-communaux, les échanges ont porté sur : les aménagements futurs, école Jules Verne, EHPAD, lotissement Beauséjour, la gestion et la collecte des déchets, l'accès à la déchetterie, la sécurité et la circulation, etc.
L'équipe municipale remercie toutes les personnes qui ont participé aux 7 réunions de quartier. Ces rencontres ont été riches d'observations qui ont permis ou vont permettre de poursuivre les projets futurs.

QUIZZ

La Commission Communication-Animation vous propose un nouveau quizz portant sur les «Trait d'Union» de 2012. N'hésitez pas à y participer. Bonne recherche et bonne chance !

Pour le bulletin de juillet, août, septembre 2013, les articles doivent parvenir en Mairie **avant le 1er juin 2013**.

Béatrice PRÉAU, pour la commission Communication-Animation.

URBANISME – CADRE DE VIE

AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DE L'ÉGLISE

En liaison avec la commission urbanisme et cadre de vie, l'équipe des espaces verts a repris entièrement le parterre en face de l'église pour tenir compte des contraintes liées au carrefour et embellir cet espace situé en cœur de bourg. Cet aménagement sera valorisé au titre des travaux en régie effectués directement par les service techniques.

CONTRAT PAYSAGE RURAL

Dans le cadre du Contrat Paysage Rural que la commune met en place avec le Conseil Général, des propositions de plantations sur l'espace rural ont été formulées sur un atlas cartographique, disponible en mairie ou sur le site Internet de la commune **www.chavagnes-en-paillers.fr**.
Les projets parvenus avant le 15 avril 2013 seront traités en priorité.

Ces projets de plantations reposent sur la base du volontariat avec l'accord et la participation des exploitants agricoles et des propriétaires concernés.
D'autres projets formulés par les exploitants ou propriétaires peuvent être ajoutés à la carte (aménagement de sièges d'exploitation, parcours à volailles, boisement de parcelles…)

Une fois les projets validés, ils seront ensuite étudiés sur place avec un technicien forestier de la Chambre d'Agriculture afin de déterminer l'objectif recherché et ainsi affiner le type de plantations, les essences et le paillage.

La commune s'engage à fournir les plants, le paillage et les protections gibier, si nécessaire. Il ne reste à la charge du planteur que le travail du sol, la pose du paillage et la plantation.

Le programme « Semaine de l'Arbre » est mis entre parenthèses par le Conseil Général au profit de ce Contrat Paysage Rural, sur la communauté de communes du canton de St Fulgent.

Les projets devront être réalisés dans les 5 ans de suivi du Contrat Paysage Rural, avec l'appui de la commune et le financement du Conseil Général.
Pendant cette période, des journées d'informations sur la gestion et la valorisation du bois des haies (mécanisation du travail, soutien aux filières de valorisation) vous seront proposées par la Chambre d'Agriculture et le Centre Régional de la Propriété Forestière.

Si vous êtes intéressé(e) par ce projet, la fiche d'inscription est disponible en mairie ou téléchargeable sur le site Internet de la commune.
Elle devra ensuite être déposée en mairie, accompagnée d'un extrait de plan localisant le ou les projets, avant le 15 avril 2013.

Xavier Billaud, pour les commissions Urbanisme / Environnement et Circulation

SPORTS, LOISIRS, CULTURE, TOURISME, PATRIMOINE ET BÂTIMENTS

CHAVA'SWINGUER
Vendredi 7 juin au pré de l'Âne

4ème édition

Cette quatrième édition organisée par la commission « Sports-Loisirs-Culture-Tourisme--Patrimoine-Bâtiments », en partenariat avec la Saint-Louis Tennis de Table, la Saint-Louis Gymnastique et la Saint-Louis Basket, se déroulera dans le cadre verdoyant du pré de l'Âne. Avec le concours des services techniques et des nombreux bénévoles, cet espace idyllique sera transformé pour l'occasion en un lieu de convivialité où chacun aura à cœur de se retrouver et d'apprécier la programmation hétéroclite proposée :

HOLD UP CIRCUS

20h / 21h - Spectacle de rue

Gérard PORTILLON, camelot, va s'installer au pré de l'Âne et tout le monde va venir écouter ses démonstrations. Mais ce jour-là, il va faire la connaissance de trois clients peu banals : trois gangsters…

21h / 22h30 - Jazz New Orléans

Depuis 2006, la Trompette d'Occasion n'a cessé de faire partager sa joie et sa bonne humeur musicale à un public chaque jour plus nombreux.
A son actif, l'animation de plusieurs centaines d'événements (le Vendée Globe récemment).
Autour d'un répertoire jazz traditionnel revisité, la Trompette d'Occasion vous transmet son énergie et s'adapte à toutes les circonstances.
En 2010, la Trompette d'Occasion s'est vu décerner le Grand prix du public au festival international de jazz traditionnel de Mégève.

la trompette d'occasion
jazz swing & new-orleans

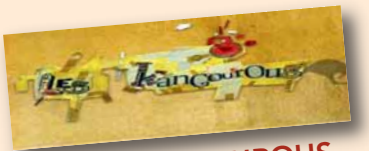

LES KANGOUROUS

22h30 / 0h - Rock, chanson française, ska, hip-hop, le tout teinté par « la cuivraille »

S'impliquant dans un style inclassable mélangeant les influences, Les Kangourous aboutiront à une musique se rattachant à de la chanson alternative (souvent festive, assez militante, brassant des rythmes de rock, ska, hip hop, teintés par la "cuivraille")...
Ils jouent et on adore.

0h / 1h30 - Décoration « lumière » site dancefloor

Bien connus et reconnus localement pour leurs animations, prestations « lumière » et « son » lors de différents concerts (précédents « chava'swinguer »), ils nous feront découvrir une autre facette de leur talent en assurant une fin de soirée au son de leur sono.

Expo « Chavagnes de 1905 à 1974 en photos »

Ces clichés ont été légués aux Archives Départementales par la famille GUESON.

Charles BAUDRY a voulu que ce fonds photographique puisse bénéficier aux habitants de Chavagnes, de La Rabatelière et des Brouzils. C'est après un travail de longue haleine (plus de 10 ans), très minutieux, effectué en collaboration avec les Archives Départementales, qu'il a répertorié, classé quelques 9000 clichés, photos d'identité, photos de famille…

Il souhaite désormais que les Chavagnais, les Rabastos et les Brouziliens, jeunes ou moins jeunes, puissent venir apprécier des photographies sur lesquelles ils posent, sur lesquelles ils reconnaîtront des aïeuls.

Il aimerait aussi que les personnages apparaissant sur certaines d'entre elles, soient reconnus ; il pourra ainsi compléter les quelques données manquantes.

800 photos seront visualisées
le dimanche 14 avril 2013
de 15h à 18h à la salle du Théâtre.
Venez nombreux.

Frédéric DURET, pour la commission Sports, Loisirs, Culture, Tourisme, Patrimoine et Bâtiments.

AFFAIRES SCOLAIRES

PRÉPARATION DU TERRAIN RUE DE L'ESPÉRANCE

Pour permettre le démarrage des travaux et d'installation de l'école Jules Verne, l'équipe des espaces verts, en collaboration avec l'entreprise Michon, a procédé à l'abattage des arbres situés sur l'emprise de la future école.

Une partie des arbres a été revalorisée en bois d'œuvre et l'autre partie en bois de chauffage attribué par tirage au sort à 13 Chavagnais.

L'entreprise Charpentier a ensuite procédé au dessouchage afin d'assainir le terrain. Un nouvel aménagement paysager est programmé dans le cadre du projet de l'école.

Franck GRAVELEAU, pour la commission Affaires scolaires

FOCUS SUR ... LE SERVICE ESPACES VERTS

COMPOSITION DU SERVICE ESPACES VERTS

3 agents :
- Bernard BOSSIS, responsable du service
- Jérôme NOURISSON
- Christophe COUTAUD

Travaux effectués par le service :

- Entretien des espaces verts :
. taille de haies : 8,5 km
. entretien des massifs : 40
. tonte : 6,5 ha y compris les terrains de foot.
. désherbage à la vapeur.

- Entretien des terrains de football :
. tonte
. engrais
. défeutrage, décompactage
. regarnissage - sablage, une fois par an.

- Entretien du cimetière
. désherbage chimique
. entretien des massifs
. création des abords du columbarium.

- Création des jardinières avec forçage dans la serre

- Travaux en régie de création et de remise à neuf d'espaces verts et de massifs.

Mise en place de la gestion différenciée :

Depuis plusieurs années, en lien avec la commission urbanisme et cadre de vie, le service s'est engagé dans cette action qui favorise le développement durable et l'intégration de nouvelles méthodes de traitement des espaces verts en permettant de :
- réduire l'emploi des produits phytosanitaires, source de pollution des eaux
- semer des graines de fleurs en pied de mur
- préserver les zones à forte potentialité écologique
- favoriser la biodiversité des espaces publics tout en mettant en valeur la richesse de la flore locale ex. espaces verts des bords de Maine
- revaloriser les déchets verts en broyage puis ré-utiliser sur les massifs en remplacement des bâches (massif salle Émeraude).

Départ en retraite de Jean-Yves ARNAUD et arrivée d'Alain GUÉRIN

Après un peu plus de 15 ans de travail au service de la commune de Chavagnes-en-Paillers, Jean-Yves ARNAUD a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er mars 2013.

Il s'occupait de l'accueil et de l'entretien dans les différentes salles communales, notamment la salle Émeraude.

Nous le remercions pour son implication dans son travail durant toutes ces années et lui souhaitons de profiter pleinement de sa retraite.

Un nouvel agent a été recruté pour lui succéder : il s'agit d'Alain GUERIN. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein des services de la commune.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population s'est achevé le 16 février dernier après un mois intense de collecte effectuée par les 6 agents recenseurs recrutés par la commune. Le résultat définitif de cette collecte ne sera connu qu'en début d'été, mais la tendance issue du terrain montre que la population de Chavagnes continue de progresser à un rythme régulier.
Merci à vous du bon accueil que vous avez su réserver à nos agents recenseurs et un grand merci à chacun d'eux pour leur investissement ainsi qu'à Annabelle BERNARD qui a assuré la coordination de cette collecte en mairie.

DYSFONCTIONNEMENTS CONSTATÉS SUR LA COMMUNE

Si vous constatez des dysfonctionnements sur la commune, appelez la mairie au 02 51 42 21 06 - Merci.

PORTES OUVERTES AUX SERVICES TECHNIQUES LE 23 MARS

Pour fêter l'arrivée du printemps, les services techniques municipaux ont ouvert les portes de leurs ateliers situés rue du Pré Biais. Ces premières portes ouvertes ont été un vrai succès puisque plus de 150 Chavagnais sont venus à la rencontre des agents qui ont pris plaisir à expliquer leur travail tout au long de cette matinée. Le circuit a ainsi permis de découvrir l'activité très riche des services, le rôle de chacun des agents et le fonctionnement des ateliers ou encore celui de la station d'épuration, l'utilité de la serre de forçage ou encore la variété de véhicules et de matériels nécessaires au fonctionnement du service tout au long de l'année.

Après avoir partagé un verre de l'amitié en présence des élus, les visiteurs ont pu repartir avec un sachet de graines « pied de mur » qui permettra à chacun d'apporter sa touche personnelle pour le fleurissement de la commune.
L'équipe des services techniques et les élus remercient chacun des visiteurs de leur présence.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION D'USAGE DU FEU MODIFIÉ N° 12 SIDPC-DDTM 627 DU 26.11.2012 :

Ce nouvel arrêté préfectoral portant réglementation d'usage du feu "hors zones de forêts et d'espaces boisés", en période rouge, les feux sont interdits, sauf dérogation accordée par le Maire après information du SDIS et conditions de sécurité rappelées ci-dessous :
Il est interdit en toute période d'incinérer ou de procéder à l'écobuage des résidus de récoltes ou de jachères et de brûler des végétaux sur pied.
Les travaux agricoles et forestiers générateurs de risques de feu sont autorisés en période rouge, si un extincteur en état de fonctionnement est immédiatement disponible.
Le stockage au champ de produits explosifs ou inflammables est autorisé uniquement sur aire adaptée et présence de moyens de lutte contre l'incendie.
Les déchets verts agricoles doivent être en priorité valorisés ou recyclés.
Cependant, ces déchets (à l'exception des résidus de paille, des cultures d'oléagineux, de protéagineux et de céréales qui sont régis par l'article D 615-47 du code rural) et les rémanents produits par la gestion forestière ne sont pas concernés par l'interdiction de brûlage relevant du règlement sanitaire départemental.
En cas de brûlage des déchets verts d'origine agricole ou de rémanents d'exploitation forestière, ceux-ci devront respecter les périodes d'interdiction liées aux épisodes de pollution, qu'il concerne les particules (PM10), l'ozone (O3) ou le dioxyde d'azote (NO2), ou en cas de dépassement des seuils d'information et recommandations et d'alerte. Les plages horaires précisées ci-dessous doivent être respectées :
- entre 11 h et 15 h 30 sur les mois de décembre à février
- entre 10 h et 16 h 30 les autres mois de l'année où le brûlage est possible, selon les zones.

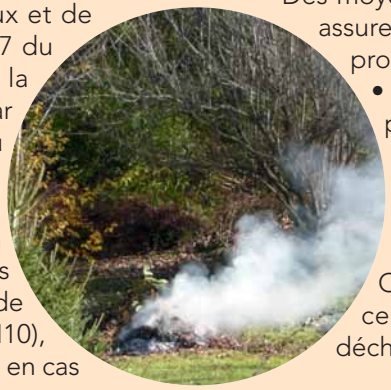

Ces brûlages devront également respecter les prescriptions de sécurité ci-après :

- **Les brûlages ne doivent entraîner aucune gêne ni insalubrité pour le voisinage**
- être effectués en dehors des épisodes de pollution atmosphérique, dont les maires seront informés
- être effectués en dehors des périodes de risques forts et en cas de vent nul ou faible
- Les foyers doivent être allumés à l'aide de substances prévues à cet effet, en prohibant les liquides inflmmables,
- Les foyers doivent être circonscrits (délimitation à l'aide de pierres, labours en périphérie...) de manière à éviter tout risque de propagation,
- Les feux ne doivent pas être situés à l'aplomb des arbres et restent sous surveillance constante jusqu'à l'extinction définitive du foyer
- Des moyens d'extinction appropriés permettant d'en assurer une maîtrise rapide et totale doivent être à proximité immédiate.
- Les personnes présentes doivent en permanence être en mesure de pouvoir alerter les secours publics sans délai,
- Le propriétaire du terrain doit donner son accord écrit

Cependant, les déchets verts doivent cependant prioritairement être apportés en déchetterie ou recyclés par compostage.

INFOS CHÈQUES TAXI

Le Conseil Général a mis en place un service pour aider les personnes handicapées ou à mobilité réduite à se déplacer en taxi.

12 chèques d'un montant de 10 € peuvent être remis pour une année et par personne (15 chèques pour les personnes handicapées).
- personne âgée de plus de 70 ans résidant à Chavagnes,
- personne ayant une mobilité réduite ou pas les moyens de transport nécessaires.

Les ressources ne doivent pas dépasser 720 € (personne seule) et 1260 € (couple) par mois.
Pour toutes informations, s'adresser à la Mairie avec l'avis d'imposition 2012 sur le revenu 2011.

DEVENEZ UNE FAMILLE DE VACANCES

L'Accueil Familial de Vacances (AFV), mis en place par le Secours Catholique, propose à des enfants et des familles de partager ensemble leurs vacances.

Tous les ans, 2 000 familles accueillent près de 2 200 enfants de 6 à 17 ans pour des séjours de 3 semaines en général.

Devenir famille de vacances :
- c'est donner à un enfant la possibilité d'accéder à un temps privilégié de détente, de loisirs et d'échanges,
- c'est permettre à une famille de s'enrichir par la rencontre, l'accueil et le partage avec un enfant. L'activité nécessite cependant un encadrement strict afin de susciter la confiance de tous les intervenants.

Secours Catholique
Réseau mondial Caritas

SECOURS CATHOLIQUE
22 rue Henri Aucher
85000 LA ROCHE SUR YON
vendee@secours-catholique.org
Tél. : 02.51.42.20.69

INFORMATION CONCERNANT LE BRUIT

Extrait de la circulaire préfectorale du 12 juin 1998 n° 98- DRCLE/4-303 Article 19
« Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent."

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables : de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30**
- **Les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h**
- **Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.**

INFOS DU CENTRE DE SECOURS

Concernant la destruction d'insectes,
Contacter directement
- Protection phytosanitaire du végétal
Allée des druides - 85004 La Roche sur Yon.
Tél. : 02.51.47.70.62
ou
- " société fourrière animale " Solution Antoine Beaufour
ZA La Gare - 85410 LA CAILLERE SAINT HILAIRE
Tél. : 06.23.70.18.64
Ou
AVISERV 5 bis rue du Stade 85600 La Boissière de Montaigu Tél. : 02.40.09.06.59
En cas d'urgence seulement, contacter le centre de secours de Chavagnes-en-Paillers.

L'Abeille Vendéenne, Syndicat Agricole Départemental, regroupe des apiculteurs qui se proposent de récupérer les essaims d'abeilles. La période d'essaimage se déroule de fin avril jusqu'au milieu de l'été. Les abeilles en essaims ne sont pas agressives et sont facilement prenables, surtout si les essaims se trouvent dans les haies, petits arbustes, entre volets et fenêtres. Par contre, lorsque ces essaims sont installés dans des cheminées ou de très grands arbres, il est nécessaire de recourir à l'action de sociétés. Elles interviennent également pour détruire les guêpes, frêlons, cafards. Dans ce cas, l'intervention est payante. Le Syndicat Apicole Départemental tient à disposition la liste des apiculteurs de Vendée. Vous pouvez la demander par mail à l'adresse suivante : **asso.maires@cdg85.fr** ou par téléphone au 02.51.44.10.25

Apiculteurs du canton de Saint-Fulgent
- Chavagnes-en-Paillers : Pinet Loïc : 02.51.42.24.84 / 06.71.46.72.50
- St André Goule d'Oie : Meunier Bertrand : 02.51.42.70.61
- St Fulgent : Godard Philippe : 02.51.42.71.92 / 06.70.04.09.80

LE FRELON ASIATIQUE - Plan d'action du Conseil Général de la Vendée.
Pour tout signalement de nids, expertise avant destruction, liste des entreprises compétentes, demande de renseignements : Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les organismes Nuisibles de La Vendée (FDGDON) de la Vendée - allée des druides 85000 La Roche sur Yon - ☎ 02.51.47.70.61

INFO CAUE 85

Un architecte conseil du CAUE 85 (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement de la Vendée), Manuel HENRI, tient une permanence au siège de la communauté de communes du canton de Saint Fulgent 2 fois par mois sur rendez-vous.

Les rendez-vous sont à prendre auprès du service urbanisme de la Communauté de communes du canton de Saint Fulgent.
Tél. : 02.51.43.81.61
Ces conseils sont délivrés gratuitement. Il s'agit d'accompagner les demandeurs (ou futurs demandeurs) dans leurs démarches d'urbanisme afin que leur projet trouve sa place par une bonne intégration à la fois paysagère, éco-orientée et technique.

ÉCOLE JULES-VERNE

100 impasse St-Joseph 85250 Chavagnes-en-Paillers - 02 51 43 72 24

Dans la classe des GS-CP, une dentiste est intervenue dans un cadre préventif

Nous avons tous retenu que, pour avoir des dents en bonne santé, il fallait :

- Se laver les dents au moins deux fois par jour,
- Manger de tout,
- Utiliser un dentifrice qui contient du fluor,
- Utiliser une brosse à dents pour enfant,
- Eviter de manger trop de sucre,
- Aller au moins une fois par an chez le dentiste à partir de l'âge de 6 ans.

Intervention de la Cicadelle à l'école

François-Xavier, un monsieur de la Cicadelle est venu nous parler de l'eau. D'abord, il nous a raconté l'histoire d'une goutte d'eau : Perlette qui retrace le cycle de l'eau.

Puis, nous avons fait des expériences sur l'eau par petits groupes et nous avons appris beaucoup de vocabulaire : infiltration, évaporation, condensation.

François-Xavier reviendra nous voir pour poursuivre les expériences sur l'eau.

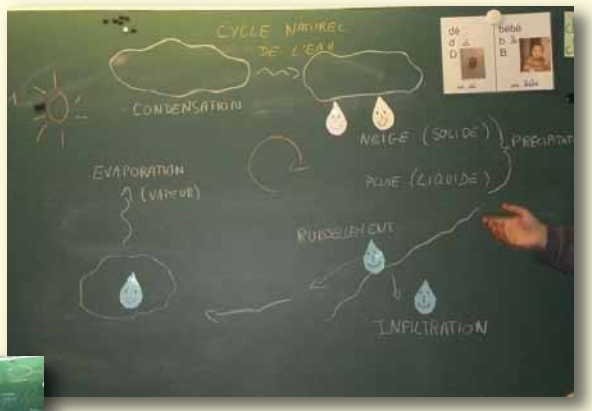

La classe découverte à Saint Hilaire

C'est avec une grande fébrilité que les enfants de GS/CP préparent leur classe découverte à St Hilaire de Riez qui aura lieu du 15 au 17 avril prochain avec la classe de MS/GS d'Aizenay !

Au programme : visite du moulin de Rairé, découverte du littoral vendéen : plage, estran, marées, dune, faune, flore, port. Les enfants pratiqueront aussi le land'art.

Il s'agit d'ouvrir l'enfant sur son environnement local au moyen de projets culturels et développer son autonomie. Nous souhaitons motiver l'enfant dans certains apprentissages à l'aide d'expériences vécues sur le terrain et développer chez lui le désir d'en savoir plus.

A la maternelle :

Les maîtresses ont mis de la farine dans la table de manipulation. Quelle fête! Les enfants racontent :

« La farine dans le bac, c'est mieux que le blé, on s'amuse facilement, c'est tout doux. »

« Son gâteau est bon, il est au four. »

« Ils ont sali leur tee-shirt. »

Et que faites-vous dans ces cas là?

« on va dehors, et on se secoue ! »

ÉCOLE NAZARETH

« À l'école des petits chercheurs… »

Cette année, l'école a mis l'accent sur le domaine des sciences, chaque classe ayant reçu, peu de temps après la rentrée de septembre, une « **mission de chercheurs** » à remplir.

C'est donc avec beaucoup d'implication que les 11 classes de l'école ont présenté leurs recherches, leurs découvertes ou leurs réalisations scientifiques à toute l'école, en février.

Un « **musée des sciences** » a été installé pour cela, dans la salle Picasso et à l'aide d'une vidéo, réalisée par chacune des classes pour présenter leur projet, tous les enfants ont pu expérimenter les travaux des autres avec un réel enthousiasme. Voici quelques photos de notre « musée de sciences »…

Flotte ou coule ?

Que voit-on avec un microscope ?

Les engrenages…

Fabriquons un volcan, un circuit électrique…

Pour contacter l'école (demande de renseignements ou inscription), vous pouvez téléphoner au 02 51 42 23 41 ou envoyer un mail : **nazareth.chavagnes@free.fr**

Le chef d'établissement, M. JOUFFRIT Xavier

2 rendez-vous à ne pas manquer :

- Samedi 13 avril : marché de printemps organisé par l'APEL

- Dimanche 16 juin : kermesse de l'école.

Venez nombreux !!

ET DU CÔTÉ DE L'OGEC...

Voici la composition de l'OGEC :
Présidente : Jocelyne GILBERT
Vice-présidents : Stéphane BAUDU
et Magali RAVON-SOULARD
Trésorière : Céline ARNAUD
Trésorière adjointe : Lydie CHAUVET
Secrétaire : Laëtitia BITAUD
Secrétaire adjointe : Nathalie DAVIET
Membres : Luc REMAUD, Christian LARDIERE, David MOREAU, Marc VRIGNAUD, Guy PAYRAUDEAU, Sébastien HERVE, Mickaël DEBORDES, Muriel PICHAUD, Christelle BAUD.

Un amphithéâtre de plein air, a été réalisé cette année. Sa capacité permet d'accueillir une centaine d'élèves. L'inauguration s'est déroulée le 2 février lors des portes ouvertes de l'école.

Le loto est une des manifestations, parmi d'autres, dont les recettes permettent d'amoindrir la participation financière des familles. Il a eu lieu le 20 janvier 2013. Merci aux participants, bénévoles et bien sûr aux entreprises, commerçants et artisans pour leurs lots.

L'équipe de L'OGEC

VIDE GRENIER EN SALLE

L'amicale Jules-Verne organise son 5ème vide grenier en salle.
Il aura lieu le dimanche 14 avril 2013 de 8h (7h pour les exposants) à 18h à la salle Émeraude de Chavagnes en Paillers.
Le tarif est de 7€ l'emplacement de 1m80, avec table fournie, ou 12€ les deux.
Entrée gratuite et ouverte à tous.
Grande tombola.
Restauration sur place.
Pour toute réservation, appelez le 02.51.47.76.95 ou 06.88.68.02.97
ou par mail à l'adresse suivante: amicalejulesverne@gmail.com

N'hésitez pas à venir faire un tour, les bonnes affaires seront au rdv!!!

A bientôt
Les membres de l'Amicale Jules-Verne

Nous vous rappelons que tous les bénéfices de nos manifestations servent à financer les activités pédagogiques, culturelles et socio-éducatives de l'école publique Jules-Verne.

FOYER DES JEUNES

Le foyer des jeunes a démarré une nouvelle saison avec toujours autant de motivation. Environ 60 jeunes de 13 à 23 ans se sont inscrits cette année.

Cette saison a tout d'abord démarré avec l'élection d'un nouveau bureau adulte qui se compose en partie de Sophie Coutaud (présidente), Steven Gilbert (vice-président), Anaïs Reau et Amandine Coutaud (secrétaires), Romain Millasseau et Julien Chauvière (trésoriers). Le nouveau bureau jeune est composé en partie de Valentin Guibert (président), Marie Bonnin et Carole Moreau (secrétaires).

Certaines activités ont déjà eu lieu et d'autres sont à venir.

La fin d'année 2012 s'est terminée par une sortie karting à Nantes. En janvier, nous avons organisé une soirée d'intégration très appréciée au foyer pour les nouveaux inscrits (soirée couscous). En Février, a eu lieu la porte ouverte. La plus grosse échéance prévue les 26-27 avril et 3-4 mai est la séance de variétés qui a pour thème cette année : « LA CRISE ». Les réservations se feront chez Anaïs Reau à partir du 1er avril au 06.26.16.31.74.

Le foyer, créé en 1968, fêtera cette année ses 45 ans. A cette occasion, nous vous demandons de réserver dès à présent votre samedi 12 octobre pour une soirée pleine de surprises...

Les jeunes comptent sur votre présence !!!

Le foyer des jeunes

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Le 25 Janvier 2013 la section UNC, AFN, Soldats de France, et Sympathisants, tenait son assemblée générale salle Émeraude. Elle était représentée par 75 adhérents environ ainsi que les épouses et veuves d'anciens combattants. La section compte 118 adhérents, 78 AFN, 18 Soldats de France, 1 Sympathisant, 1 ACPG et 20 Veuves. Au cours de l'année 2012, 4 de nos camarades sont décédés, 3 AFN, 1 Soldat de France, 1 veuve et l'épouse d'un adhérant AFN, une minute de silence fut observée en leur mémoire.

Une dizaine de réunions sont programmées pour 2013 ainsi que 2 réunions cantonales :

- le 6 Avril, l'Assemblée départementale au Bourg sous la Roche ;
- le 8 Mai, rassemblement cantonal à St André Goule d'Oie ;
- fin mai, le Congrès national à Cherbourg ;
- le 23 Juin, congrès départemental à Mareuil sur Lay ;
- le 10 Novembre, concours de belote à Chavagnes ;
- le 11 Novembre, avec nos amis de la Rabatelière, journée du souvenir de tous les conflits ;
- le 5 Décembre, rassemblement cantonal, à la Rabatelière.

Les responsables de la section recrutent et invitent de nouveaux adhérents Soldats de France et sympathisants à se joindre à nous pour perpétuer le devoir de mémoire.

Merci à tous nos adhérents qui nous accompagnent aux diverses cérémonies et aux moments forts de la vie de notre belle section.

LE BUREAU

ASSOCIATION « LES BAMBINOUS »

20 ANS DÉJÀ !

Mercredi 30 janvier le bureau a élu ses nouveaux membres.

L'association d'assistantes maternelles « les bambinous » regroupe 3 communes Bazoges, La Rabatelière et Chavagnes, elle représente 65 assistantes maternelles.
Après plus de 10 ans d'investissement au sein de l'association Christine Rambaud et Marie-Danielle Moreau quittent le bureau et nous les remercions de tout leur travail effectué.
De nouveaux membres nous ont rejoints dont Aurore Soulard, Carine Picot, Jessica Limousin, Linda Lemeteyer et Sylvie Douillard.

Voici le nouveau bureau :
Présidente : Patricka Guilloteau
Vices-Présidentes : Anne-Marie Brochard(Chavagnes) et Yolande Lorieau (La Rabatelière)
Trésorières : Marie-Michelle Soulard(Bazoges), Linda Lemeteyer (Chavagnes)
Secrétaire : Louisa Menoux (Chavagnes)
Secrétaire adjointe : Carine Picot (Chavagnes)
Autres membres : Marie-Odile Gallot, Marina Simon, Patricia Drais, Aurore Soulard, Jessica Limousin, Karine Roirand, Géraldine Guillot, Sylvie Douillard.

Nous organisons des matinées d'éveil, de jeux libres pour favoriser la socialisation de la vie en collectivité des enfants, le mardi et jeudi au centre périscolaire les "P'tits Loups" et le mardi et vendredi pendant les vacances scolaires à la salle Turquoise.
Une fois par mois nous mettons en place un atelier d'éveil varié, proposé aux enfants (peinture, motricité, sensoriel etc.) pour un moment d'échange entre eux et avec les assistantes maternelles.

Membres du Bureau de l'association "les Bambinous"

Christine Rambaud et Marie-Danielle Moreau
Démissionnaires.

PROCHAINE DATE À NOTER :
Séances "bébé lecteur" à la bibliothèque
les 7 mai et 4 juin.

Sortie à la maison de retraite
Jeudi 14 mars.

L'association fête ses 20 ans en proposant un petit spectacle animé par un intervenant aux enfants accueillis actuellement par leurs assistantes maternelles, dans la salle de la petite Maine à la Rabatelière
Mercredi 9 octobre dès 15 h

L'arbre de Noël à la salle Emeraude
Vendredi 6 décembre

AVIRON CLUB DU BOCAGE

Dimanche 3 février 2013, lors de la 1ère course de la saison pour les deux minimes de l'Aviron Club du Bocage de Chavagnes-en-Paillers (85), une belle victoire les attendait à la Tête de rivière de Frossay (44).

Après 4000 mètres de course contre la montre sur le canal de la Martinière dans d'excellentes conditions atmosphériques, Léon et Simon réalisent le meilleur temps de la catégorie "2 de couple minimes", avec un temps de 20'min 32"sec, devançant l'"Aviron 85" de La Roche sur Yon (de 10 secondes), et les nantais du "Club Léo Lagrange" (d'1 minute) et du "Club de Nantes Université" (de plus de 2 minutes).

Pour la première, la Vendée place ses équipages devant les clubs Nantais. Une belle saison en perspective pour les jeunes rameurs vendéens.

Valère VRIZ
Président de l'Aviron Club du Bocage / Chavagnes-en-Paillers (85)

DANSE

La co-présidente actuelle du club hip hop ne pourra pas reprendre la présidence la saison prochaine pour cause de déménagement.

**Nous cherchons donc des volontaires pour reprendre le club.
A défaut, les cours de hip hop cesseront à Chavagnes.**

**Contact : Valérie Nussbaum
Tél. : 06 65 35 24 02
ou valerielauri@gmail.com**

100KM DE VENDÉE

26ème édition du 100km de Vendée
10ème édition du Marathon de Vendée Individuel
5ème édition du Marathon Relais
(à 2 ou 3 coureurs)

Des informations pratiques pour s'inscrire sur le marathon relais à 2 ou 3 coureurs.

Vous voulez constituer un binôme pour participer au marathon à 2 coureurs (Homme et/ou Femme), la rubrique ci-dessous vous est destinée :
Age minimum requis : 18 ans.
Licenciés FFA ou FF Triathlon : copie de la licence année en cours.
Non licenciés FFA ou FFT : certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'1 an à la date de l'épreuve.
Le circuit : le 1er coureur accomplit 25,658 km, le second parcoure 16,537 km.
Heure de départ : 7h00 - temps de course maximum : 6h00, fin de course : 13h00.
Prix d'inscription : avant le 22 avril, 30 € par équipe, après le 22 avril, 38 €.
Affiche et brioche au retrait du dossard, à l'arrivée article vestimentaire, envoi du palmarès complet sous 10 jours.

Vous voulez constituer une équipe de 3 coureurs (Homme(s) et/ou Femme(s) pour participer au marathon relais à 3 : la rubrique ci-dessous vous est destinée :
Age minimum requis : 18 ans.
Licenciés FFA ou FF Triathlon : copie de la licence année en cours.
Non licenciés FFA ou FFT : certificat de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'1 an à la date de l'épreuve.
Le circuit : le 1er coureur accomplit 9,121 km, le second et le 3ème parcourent 16,537 km.
Heure de départ : 7h00 - temps de course maximum : 6h00, fin de course : 13h00.
Prix d'inscription : avant le 22 avril, 36 € par équipe, après le 22 avril, 44 €.

N'oubliez pas les 3 courses d'enfants l'après-midi

15h30 (2003 à 2006) – 15h45 (2011 et 2002) – 16h00 (1995 à 2000)

Un document sera remis par l'intermédiaire des écoles

Quelques Informations générales

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.
Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres engagés de s'assurer personnellement.
Vous pouvez télécharger tout document d'inscription sur le site www.100kmdevendee.com
Vous complétez la page de la course choisie et la retournez avec le règlement à :
100 km de Vendée - BP14 - 85250 CHAVAGNES-EN-PAILLERS.
Le comité d'organisation sait qu'il peut compter sur les nombreux bénévoles de Chavagnes et d'ailleurs, pour une réussite totale de cette 26ème édition. Toute personne qui souhaite apporter sa contribution à l'organisation est la bienvenue et peut contacter :
Antony Bouchaud : Tél : 02.51.42.27.52 ou Robert Moreau - Tél : 02.51.42.36.28.
Pour tout autre renseignement, consultez le site internet : **www.100kmdevendee.com**
Informations sur les courses : **courses@100kmdevendee.com** - Tél : 02.51.06.33.56
Informations sur les inscriptions : **inscriptions@100kmdevendee.com** - Tél : 02.51.42.34.21

TRANSPORT SCOLAIRE

A VOS AGENDAS

REUNION D'INFORMATION

Mardi 28 Mai 2013 à 20 h à la salle Turquoise

Thème : Diminution des subventions du Conseil Général

- augmentation des cotisations pour les familles
- maintien des 4 accompagnatrices

Présence Obligatoire pour l'inscription 2013/2014 toute inscription non réalisée ce soir là, sera majorée de 3%

Association du Transport scolaire de Chavagnes en Paillers

FCCR

LE FCCR FÊTERA SES 20 ANS LE SAMEDI 31 AOÛT PROCHAIN.

Une commission travaille sur le programme de cette journée. En voici l'ébauche :

Matinée au stade de Chavagnes :

- matchs de U7 à U17
- vin d'honneur.

Après-midi au stade de la Rabatelière :

- Match de coupe de France ou d'Atlantique de l'équipe fanion.
- Match des anciennes gloires.
- Apéritif
- Repas animé.

Toutes les personnes ayant participé à la vie du club sont cordialement invitées.

FCCR
FOOTBALL CLUB
CHAVAGNES EN PAILLERS
LA RABATELIERE
1993 - 2013
A noter dans vos agendas
LA RABATELIERE
www.fccr.fr
SAMEDI 31 AOUT 2013
Venez fêter le 20ème anniversaire
Du FCCR
•Rencontres des U7 au U17
• Match de coupe équipe fanion
•Match « anciennes Gloires »
REPAS DINATOIRE
En Mars, plus d''infos sur programme, réservations,,,
Si vous avez des photos,articles de presse, anecdotes ou autres, merci de nous les faire parvenir.
Plus d'infos sur le site rubrique 20 ans.

Le P'ti Marmiton

Mme Aline PERRIN a ouvert le restaurant-pizzéria : « le P'ti Marmiton » le 16 mars 2013. Après avoir travaillé 10 ans dans un restaurant gastronomique de l'Oise, elle s'installe en Vendée il y a 3 ans et travaille dans une pizzéria, comme pizzaïola.

Mme Perrin propose : des pizzas à consommer sur place ou à emporter, en semaine (le soir uniquement) et le week-end (midi et soir). Toutes les pizzas sont fabriquées sur place. D'un format de 33 cm, elles peuvent être découpées à la demande.

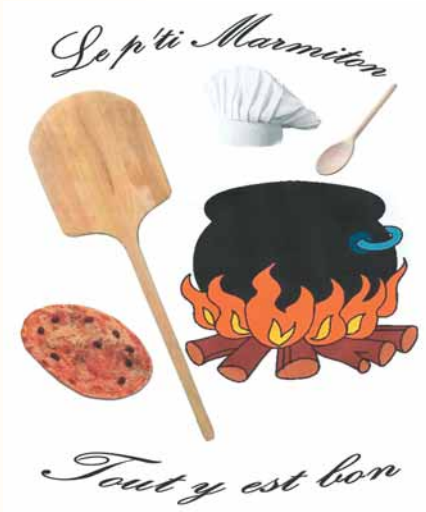

Des formules sont proposées en restauration :

- Formule du jour (en semaine) : entrée, plat, dessert.
- Formule week-end : menus à la carte.

Il est possible de réserver à l'avance, Mme Perrin se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

« Le P'ti Marmiton »
10 place des arcades - 85250 CHAVAGNES EN PAILLERS Tél. : 02.51.48.41.62
Ouvert du mardi au dimanche de 12 h à 14 h 30 et de 19 h à 22 h 30

Ambulance Taxi Laporte

Depuis le 1er février 2013, Laurent Laporte a cédé l'activité Taxi-Ambulances à sa fille Mathilde.
Mathilde assure l'accueil téléphonique pour toutes vos demandes.
Le n° de téléphone : 02.51.38.17.94 reste inchangé.
Vous pouvez les contacter 24 h/24, ils sont à votre disposition.
Laurent reste responsable de l'activité funéraire.

Etat Civil

NAISSANCES

6 janvier	Noélie LIGONNIERE	8 rue du Général de Gaulle
11 janvier	Lucile GIRARD	39 Le Cormier
14 février	Andrew PAÏNIGRA	15 La Ménardière
20 février	Elie CAUNEAU	15 Benaston
27 février	Joey PRINTEMPS	17 Le Cormier
2 mars	Emmanuel CHENE	11 Les Pins d'Eoul
4 mars	Amélia PROUTEAU BLAVETTE	60 rue de l'Industrie
8 mars	Eve COUTAUD	49 Les Près de la Dodinière
13 mars	Estéban CARREY	22 rue du Général de Gaulle
20 mars	Méline CAILLEAUD	La Grande Popinière
26 mars	Enzo BERTRAND SERVANT	22 rue Louis-Marie Baudouin

MARIAGES

28 décembre 2012	Marina CHAPELAIN Et Alexandre PEUAUD	511 Le Cormier
9 mars	Gwénaëlle MALINGE Et Claude RIPP	505 La Déderie

DÉCÈS

1er janvier	Alice LIMOUSIN	Maison de Retraite
3 janvier	Jean CHARRIER	188 rue des Rosiers
10 janvier	Michel BOUSSEAU	34 rue du Général de Gaulle
14 janvier	Louise MEUNIER	Maison du Sacré Cœur
17 janvier	Anne-Marie CHAUVET	Maison de Retraite
18 janvier	Germaine BABIN	Maison de Retraite
1er février	Marguerite CHAIGNEAU	Maison de Retraite
16 février	Marie LIAIGRE	Maison de Retraite
16 février	Jérôme DUGAST	200 La Morinière
26 février	Marie MOREAU	Maison de Retraite
4 mars	Maximilienne JUGIEAU	Maison de Retraite
4 mars	Léonce RICHARD	Maison de Retraite
4 mars	Lydie LAPORTE	6 La Tannerie
4 mars	Francis CHUPIN	Maison du Sacré Cœur
11 mars	Marie-Thérèse GARDRAT	Maison du Sacré Cœur
24 mars	René CHACUN	Maison de Retraite

Si vous ne souhaitez pas que la naissance de votre enfant, votre mariage ou le décès d'un parent figure dans le bulletin, veuillez en informer le service Etat-civil de la Mairie.

Coup d'œil dans le rétro

COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes et la municipalité ont rencontré les familles des bébés nés en 2012

L'école autrefois Années 1930 à 1960

Les enseignant(e)s - Leur qualification - *En ce temps-là, tous les enfants vont à l'école privée catholique ; les filles et les garçons dans des établissements séparés. À l'école Nazareth, chez les filles, les institutrices sont en majorité des religieuses de la congrégation des Ursulines de Jésus (en civil au départ, conformément à la loi établissant la séparation de l'Église et de l'État) auxquelles viennent s'ajouter quelques laïques chavagnaises. À l'école Saint-Joseph, chez les garçons, ce sont des instituteurs (dont M. Goulard remplacé par sa femme pendant la guerre) puis des Frères (Élie, Étienne) et Élise Gautron pendant au moins 25 ans. Pour enseigner à cette époque, le « Brevet Élémentaire » suffit ; on l'obtient dès 16 ans.*

Classe école filles 1912

L'âge de début de la scolarité - *Avant guerre, les enfants des villages commencent l'école vers 6-7 ans, mais quelques années plus tard, et notamment pour les enfants du bourg et proches du bourg, 4 ans est l'âge de l'apprentissage. A l'époque, 3 examens ponctuent la scolarité :*
- *Le Certificat Élémentaire Libre, à 11 ans, signé par Mgr Cazaux,*
- *Le Certificat Supérieur Libre, à 13 ans,*
- *Le Certificat d'Études Primaire (CEP), l'officiel, à 14 ans.*

Nombre d'élèves par classe - *Nombre de classes - Il y a 5 classes (4 chez les garçons) parmi lesquelles :*
- *la « petite classe » mixte qui est la « maternelle » actuelle, préparant au CP*
- *la « grande classe » qui prépare aux différents examens cités ci-dessus.*

Chaque classe compte une quarantaine d'élèves.

Les horaires à l'école - *A cette époque, on parle de l'heure solaire. Les enfants commencent leur journée à 8 heures pour la terminer à 16 heures, avec une coupure le midi (11h-13h). Mais l'hiver, pour les écoliers des villages éloignés, l'heure de la sortie sonne ½ heure avant, afin qu'ils rentrent chez eux avant la nuit.*

Nombre de jours d'école – *La semaine est rythmée par 5 jours d'école. Jeudi et dimanche sont les jours de repos.*

Les vacances - *Les écoliers d'autrefois profitent de quelques jours de vacances à Noël et à Pâques, et de longues vacances l'été – du 15 juillet à fin septembre voire 15 octobre- Eh oui, nos paysans ont besoin de la main d'œuvre de leurs enfants pour ramasser les pommes de terre, les haricots et effectuer les vendanges.*

Déplacements – Trajet - *Les déplacements se font à pied ; après la guerre, quand ils sont dans la « grande classe », certains élèves y vont à bicyclette. Il faut à certains 1h, voire 1h1/2, pour faire le chemin, et encore ils trouvent le temps de s'arrêter parfois à l'église faire une prière, et bien sûr, ils se signent devant chaque calvaire rencontré en chemin. Il y a de l'animation sur les routes ; le long du trajet, les plus éloignés rejoignent leurs camarades au fil des villages traversés ; et c'est toute une bande d'enfants*

L'ÉCOLE AUJOURD'HUI

Les enseignant(e)s – leur qualification : *pour enseigner maintenant, il faut avoir étudié 5 ans après le BAC. La plupart des enseignants sont titulaires d'un master I ou II et suivent deux ans de formation à l'institut de formation des maîtres. Les maîtres d'école ou instituteurs (trices) sont désormais nommés professeurs des écoles. Ils commencent leur carrière d'enseignant à l'âge moyen de 24 ans.*

L'âge de début de la scolarité : *l'âge légal pour commencer l'école est de 6 ans. La maternelle n'est pas obligatoire mais la plupart des enfants en France démarrent à l'âge moyen de 3 ans. Il n'y a plus d'examen à la fin du primaire ; le brevet des collèges est passé en fin de 3ème. Ensuite, les élèves choisissent des voies d'enseignement général ou professionnel. Ils peuvent arrêter leur scolarité à l'âge de 16 ans.*

Nombre de classes - Nombre d'élèves par classe : *il y a 15 classes mixtes sur la commune de Chavagnes (11 à l'école Nazareth et 4 à l'école Jules Verne) de la petite section au CM2. Le nombre d'élèves par classe est en moyenne de 29 pour l'école Nazareth et 26 pour l'école Jules Verne. En fonction du temps de travail des enseignants, il peut y avoir 2 maîtres par classe.*

Les horaires de classe : *les cours commencent à 8 h 55 ou 9 h pour se terminer à 11 h 55 ou 12 h 05 ; ils reprennent à 13 h 25 jusqu'à 16 h 30 et ce, quelque soit la saison. Des cours de soutien sont également proposés aux élèves après 16 h 30.*

Nombre de jours d'école : *pour l'année scolaire 2012 – 2013, 141 jours de classes sont dénombrés, répartis en 4 jours/semaine. Ils ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis ; les mercredis, samedis et dimanches étant des jours de repos.*

Les vacances : *elles sont organisées par saison et peuvent être différentes selon la zone académique qui, pour Chavagnes, est celle de l'Académie de Nantes. Les élèves bénéficient de 16 semaines de vacances par an réparties comme suit : 2 semaines à la Toussaint, 2 semaines à Noël, 2 semaines en hiver, 2 semaines au printemps et 8 semaines l'été. Ces dernières sont appelées « les grandes vacances ».*

Déplacements – trajet : *la plupart des enfants viennent à l'école en car y compris ceux habitant dans les lotissements. D'autres enfants viennent en voiture, à vélo ou à pied comme ceux qui vont à l'accueil périscolaire. Les plus près peuvent même venir en trottinette.*

Il était une fois Chavagnes (suite)

qui arrivent en chantant -ou en se fâchant-. L'été, sur le chemin du retour en pleine chaleur, une halte dans quelques maisons, pour un grand verre d'eau, est la bienvenue, et ils ne sont pas aussi pressés de rentrer qu'en hiver… On cueille des feuilles ou des bâtons de « vinette » (oseille sauvage) ; en automne, ce sont les pommes, les raisins, les « mêles » (nèfles).

Classe école filles 1952

Vêtements - *Tous les écoliers portent une blouse faite par la « tailleuse » : noire pour les garçons, de couleur pour les filles. Avant guerre, les garçons portent des culottes courtes, des sabots, des galoches, des bottes à semelle de bois garnie de caoutchouc ; un passe-montagne, l'hiver. Les filles ont des sabots « papillon ». Les livres de leçons et le repas de midi sont dans la gougette portée en bandoulière pour les garçons, dans un sac à provisions pour les filles ; après la guerre le pantalon long sera autorisé et le cartable remplacera la gougette et le sac. En cas de pluie, ils sortent le capuchon, rarement imperméable.*

Entrée en classe - *À la sonnerie de la cloche, les élèves se mettent en file sur 2 rangs et c'est l'inspection des mains. Il arrive qu'on entre en classe en récitant les tables de multiplication. Dans la classe, chaque élève se met debout derrière sa place et on récite la prière avant de s'asseoir.*

Classe école garçons 1953

Les matières enseignées - *La journée commence par la prière, puis le catéchisme que les enfants apprennent par cœur (notamment l'Evangile du dimanche). Suivent la dictée, l'écriture et la lecture. Les problèmes et le calcul mental complètent une matinée bien chargée et les tables de multiplication sont répétées, même en chantant, pour les connaître parfaitement. La grammaire, le vocabulaire, la conjugaison, la rédaction, l'histoire et la géographie sont au programme des journées bien remplies. Pas de devoir écrit le soir en rentrant ; en revanche, les poésies, le catéchisme et les tables doivent se savoir totalement ! Le samedi, les filles de la grande classe s'initient à la couture, au canevas, à la broderie, à l'enseignement ménager.*

Et aujourd'hui

Vêtements : *il n'y a pas de tenue imposée, chaque élève vient habillé comme il le veut. Ce sont des tenues faciles à laver et à sécher.*

L'entrée en classe : *elle se fait en rang sur 2 rangées en fonction de l'ordre d'arrivée mais aussi les filles d'un côté et les garçons de l'autre, le plus souvent en silence. Ensuite, les élèves déposent leurs affaires sur leur bureau et leur cartable et blouson dans le couloir. Ils attendent le maître ou la maîtresse en silence, assis à leur bureau. Ces derniers sont alignés côte à côte ou en forme de U. Les élèves choisissent leur place en début d'année mais celles-ci sont modifiées en cours d'année.*

Les matières enseignées : *elles sont réparties selon un emploi du temps défini par l'enseignant. Elles peuvent s'alterner en fonction des jours et des heures pour éviter de faire toujours les mêmes au même moment d'une journée. Les matières se déclinent comme suit :*

- *Etude de la langue française : conjugaison, grammaire, vocabulaire, orthographe, production d'écrits, littérature*
- *Etude de langue vivante : Anglais*
- *Mathématiques : résolution de problèmes, opérations, calcul mental, géométrie, mesure, numération ; cette dernière ne se fait par toujours par cœur en récitation, mais plutôt mélangée et le plus vite possible.*
- *Connaissance du Monde : histoire-géographie, éducation civique*
- *Sciences*
- *Informatique*
- *Histoire de l'Art : arts visuels, arts plastiques*
- *Eveil musical : chants, poésies, musique*
- *Sports*

En listant toutes les matières, un des élèves a dit : « je me demande comment on peut apprendre tout cela avec moins de temps qu'à la maison ».

Il était une fois Chavagnes

Mobilier et fournitures - *Dans la classe, en face du bureau du maître élevé sur une estrade, les élèves s'assoient sur des bancs, devant une table à plusieurs pupitres portant des encriers d'encre violette. Sur les murs sont accrochées des cartes de géographie, principalement de la France, où l'élève apprend à situer les fleuves et leurs affluents, les montagnes, les départements (qu'on apprend par cœur avec leurs sous-préfectures). Des générations d'enfants ont appris à compter avec le boulier. Dans le pupitre, l'élève range l'ardoise avec son crayon spécial et son éponge (ou chiffon), son plumier avec le porte-plume, le crayon de bois et la gomme, ses crayons de couleur, son cahier du jour, ses livres de catéchisme, de lecture, d'histoire, de géographie. Un petit carnet où on note les leçons à apprendre ne quitte pas le cartable. Le cahier du jour (avec son protège cahier) est rendu chaque soir au maître pour la correction à l'encre rouge. Tous les mois parait un bulletin de notes sur lequel figurent également les fournitures achetées à l'école que la famille doit régler (cahier, plumes…).*

Chauffage - *La classe est chauffée par un poêle à charbon que les élèves vident le soir après la classe et « bourrent » pour le lendemain. Pendant la guerre, le charbon manque, et les familles fournissent les bûches. Parfois, des filles (du bourg) emportent leur chauffe-pieds.*

Le déroulement des récréations - *La cloche qui sonne marque le début et la fin des récréations ; vers 10 heures, c'est la 1ère pause de la journée, celle de l'après midi est à 15 heures.*

Récréations - jeux de l'époque - *Aux récréations, on sort les cordes à sauter, les balles en mousse pour jouer au mur, le ballon pour la balle au prisonnier, le palet pour le carrelet. Aux beaux jours, ce sont des jeux plus tranquilles : la mouche, le furet, les osselets (pris chez le boucher), jeu de la laine. Les 2 préaux servent de refuge les jours de pluie. Chez les garçons ce sont les jeux de billes (marbres), de pives (toupies) et jeux de ballon.*

Le repas du midi des écoliers - *Le midi, les enfants du bourg déjeunent chez eux, les autres apportent leur repas et le mangent sous le préau. Il est composé de tartines accompagnées d'œufs, omelettes, rillettes ou pâté maison ; une vache qui rit ou un bâton de chocolat finalisent le menu. L'hiver, les écoliers prennent le repas dans la classe. Les tartines sont garnies de beurre et de mogettes cuites sur le poêle à charbon ; les mogettes sont fournies par les parents. Les enseignants distribuent de l'eau tirée à la pompe, uniquement au moment du déjeuner. La cantine viendra plus tard.*

Les notes - *Suivant les matières, les exercices sont notés sur 10 ou sur 20. Les compositions constituent le contrôle continu actuel et se déroulent tous les mois. En fonction des notes, les élèves sont classés : 1er, 2ème, 3ème, etc… Les 1ers occupent le 1er rang et ainsi de suite et les derniers se retrouvent au fond de la classe...*

Les punitions - *Trop de fautes à la dictée, un cahier négligé, une écriture bâclée et voilà l'écolière punie ! La punition consiste à copier des lignes, faire le tour de la cour avec le cahier attaché derrière le dos (dans le cas extrême), aller au coin. Les écoliers garçons indisciplinés ont droit aux coups de règle sur les doigts.*

Récompenses - *En revanche, tout bon travail se voit gratifié de « bons points », et d'une médaille en fin de mois que l'élève est fier(e) d'arborer sur son vêtement, le dimanche à la grand-messe. En fin d'année, il y a la distribution des prix (livres offerts par M. de Suzannet). Avant la guerre, ceux qui sont reçus au Certificat ont droit à la couronne de laurier.*

Merci à toutes les personnes qui nous ont aidés à l'élaboration de cet article.

Et aujourd'hui

Mobilier et fournitures : *les classes sont équipées de tableaux (noir avec craies ou blanc avec crayons spécifiques), de bureaux, tables, chaises, soit une par une ou deux par deux, de casiers, d'étagères pour ranger les nombreux livres, de fichiers lecture et de caisses « rallye lecture », d'ordinateurs pour les exposés, de DVD, CD, de cartes du Monde ou de France. Les élèves utilisent des fournitures comme le stylo bille ou le stylo plume pour les plus grands, des effaceurs, des crayons papier, des gommes, des pochettes plastiques, des portes-vues, des chemises, des cahiers, des classeurs, de la colle en tube ou en stick, règle plastique, équerre, compas, pinceaux, etc. Les fournitures sont fournies par l'établissement et renouvelées par les familles.*

Chauffage : *les élèves ne s'en préoccupent pas ; il est installé et fonctionne par des énergies comme le fioul ou l'électricité.*

Le déroulement des récréations : *il y a 4 récréations : le matin pour ceux qui arrivent avant le début des cours, dans la matinée pendant 15 mn, le midi et à 15 h de 15 mn également. Pour sortir en récréation, c'est l'enseignant qui le dit et pour retourner en classe, la cloche sonne ou le maître(sse) siffle ou frappe dans ses mains.*

Récréations – jeux de l'époque : *les enfants jouent au foot, basket, ping-pong, mur d'escalade, au loup, à loup ombre, à cache-cache, les gars attrapent les filles ou vice-versa, bac à sable, structure, roues, trottinettes, amphithéâtre, bicycles. Ils peuvent aussi discuter ou inventer des jeux. Concernant les jeux de « mode », ils sont plus rares et dépendent de la saison : cela peut être les billes, la corde à sauter.*

Le repas du midi des écoliers : *avant cela, il est précisé qu'il n'y a plus de goûter ni le matin, ni l'après-midi à l'école. Le déjeuner du midi, pour les élèves qui restent sur place, se déroule au restaurant scolaire où un menu est proposé avec 2 entrées au choix, 1 plat principal, 1 produit laitier (fromage ou yahourt), 2 desserts au choix dont les fruits. Les élèves qui le peuvent rentrent déjeuner à la maison.*

Les notes : *elles sont remplacées par des couleurs lors des évaluations :*

- *Point vert : c'est très bien, la leçon est comprise*
- *Point bleu ou vert-orange : c'est bien, j'ai fait quelques erreurs*
- *Point jaune ou orange : je suis en train d'apprendre*
- *Point rouge : je n'ai pas compris*

Le travail du jour peut être contrôlé et le maitre(sse) peut indiquer si c'est très bien, bien ou assez bien.
Quelques travaux peuvent être notés à titre exceptionnel comme les dix mots à apprendre pour une dictée ou les tables de multiplication.
Les élèves peuvent sur certains exercices s'auto-évaluer mais il y a toujours une vérification de l'enseignant.
Le travail demandé le soir aux élèves correspond à des exercices de mémorisation.

Les punitions : *elles sont données si l'enfant n'a pas fait son travail, s'il bavarde, s'il ne respecte pas les autres enfants ou le maître(sse). La plupart du temps, les punitions sont des lignes à écrire plusieurs fois ; l'enfant peut aussi être isolé, installé devant le maitre(sse), aller dans le bureau de la directrice, au coin, dans une autre classe, à la porte, faire le tour de la cour.*

Les récompenses : *elles n'existent plus.*

Merci à Marie Gilbert - Enseignante
et à Matéo et Rayan - élèves de CM2 à l'école Nazareth
Merci à Mme Virginie Boudaud - Enseignante
et à Noah et Lucie - élèves en CE1 et CE2 à l'école Jules-Verne
pour leurs réponses riches et spontanées.

C'EST LE PRINTEMPS
DANS LE JARDIN DE LA VENDÉE !
BOURSE AUX PLANTS
MERCREDI 1er MAI 2013
Place des Halles
SAINT-PHILBERT-DE-BOUAINE
4e édition
ENTRÉE GRATUITE
Échanges de plants de fleurs et de légumes
De nombreuses animations de 11h à 17h
RENSEIGNEMENTS : OFFICE DE TOURISME
DU CANTON DE ROCHESERVIÈRE AU 02 51 94 94 05
Le Jardin de la Vendée
www.lejardindelavendee.fr
VENDÉE Tourisme

Chavagnes en Paillers
2 concerts
20ème Académie d'orgue
et de musique ancienne
Concert d'ouverture : 1er mai 2013 à 15h 30
Olivier Houette, orgue
La Simphonie du Marais
Gilles Cantagrel, musicologue
Hugo Reyne, flûte, hautbois et direction
Concert de clôture : 5 mai 2013 à 15h 30
Olivier Vernet, orgue
L'Aria Lachrimae Consort
Gilles Cantagrel, musicologue
Philippe Le Corf, direction
Coproduction
Les Amis de l'Orgue de Chavagnes-en-Paillers
et La Simphonie du Marais - Hugo Reyne
avec l'aide et le soutien
du Conseil Général de la Vendée, des Amis de l'orgue de la Vendée,
de la Communauté de Communes du canton de St Fulgent
et de la Ville de Chavagnes-en-Paillers
VENDÉE
Crédit Mutuel
Tarifs des concerts :
1 concert : 16 € (plein tarif) ou 12 € (tarif réduit)
2 concerts : 25 € (plein tarif) ou 20 € (tarif réduit)
Réservation : 02 51 42 30 24

Saint Louis Sports

partenaire des 100 Km de Vendée Propose

SAMEDI 11 MAI

Dîner dansant

Salle Omnisports à partir de 19 h
Repas : 13,50 € (Paëlla / Dessert / Café)
Tarifs :
13 € adulte / 11 € - de 18 ans / 5 € enfant
Venez nombreux
Réservations Guillaume Arnaud - 06 84 50 86 76

FOYER DES JEUNES
Séances de Variétés

Les séances de variétés du Foyer des Jeunes
se dérouleront les 26 et 27 avril
et les 3 et 4 mai 2013
à la salle du théâtre.

Foire à la Brioche

La 35ème Foire à la Brioche ouvrira ses portes le samedi 11 mai prochain avec ses exposants, ses animations, ses concours ouverts à toutes et à tous.

LE CONCOURS DE LA BRIOCHE MÉNAGÈRE.

Que vous soyez de Chavagnes ou des environs, amusez-vous à fabriquer une brioche maison.
Livrez vos brioches le samedi sur le site de la foire, dans la salle omnisport, de 14 heures 30 à 18 heures.
Pour tout renseignement, s'adresser à Catherine MILLASSEAU au 02 51 42 26 55

LE CONCOURS D'APÉRITIF ET DE VIN.

Si vous souhaitez que le jury, le dimanche matin, goûte vos échantillons de vin de noix, d'épine, de coing ou de vin de pays, adressez-vous à Etienne COUTAUD au 02 51 07 26 80

Avril

12	Palet Club Chavagnais	Concours communal de palets	Salle Emeraude
13	EWEC RANDO	14ème Biathlon - Rando semi-nocture	Barrage de La Bultière
13	Vendée Amitié	Assemblée Générale	Salle Turquoise
13	APEL Ecole Nazareth	Marché de printemps	Ecole Nazareth
14	Exposition	"Chavagnes de 1905 à 1974 en photos"	Salle du Théâtre
14	Amicale Ecole Jules Verne	Vide grenier	Salle Emeraude
20	ADMR	Assemblée Générale	Salle Municipale - La Rabatelière
26 et 27	Foyer des Jeunes	Séance de variétés	Salle du Théâtre
30	Amitiés Chavagnaises	Repas du club	Salle Emeraude

Mai

1er	Jardin de la Vendée	Bourse aux plants	Saint-Philbert-de-Bouaine
1 au 5	Amis de l'Orgue de Chavagnes	20ème Académie d'orgue et musique ancienne	Eglise de Chavagnes
3	NVA -100 km de Vendée	J-8 des 100 km de Vendée	Salle Turquoise
3 et 4	Foyer des Jeunes	Séance de variétés	Salle du Théâtre
5	Amis de l'Orgue de Chavagnes	Concert de clôture de la 20ème Académie d'orgue et musique ancienne	Eglise de Chavagnes
8	UNC - AFN	Commémoration	Saint André Goule d'Oie
9	FCCR	Tournoi de sixte	Stade Jean de Suzannet
11	NVA -100 km de Vendée	100 km de Vendée	Complexe Sportif
11	Saint Louis Générale	Dîner Dansant	Complexe Sportif
11 et 12	Comité des Fêtes	Foire à la Brioche	Complexe Sportif
12	CCJA Canton de St Fulgent	Repas Campagnard	Complexe Sportif
28	Centre Loisirs "Les P'tits Loups" et Transport scolaire Inscriptions centre d'été "Les P'tits Loups" et transports scolaires		Salle Turquoise
30	Centre Loisirs "Les P'tits Loups"	Assemblée Générale	Espace St Joseph
31	NVA -100 km de Vendée	Soirée bilan et bénévoles	Chauché

Juin

1	Saint Louis Hand Ball	Tournoi de handball sur gazon	Stade Jean de Suzannet
7	FCCR	Assemblée Générale	Salle Turquoise
7	Commune	Fête de la Musique "Chava'swinguer"	Aire du Pré de l'âne
8	Palets Club Chavagnais	Assemblée Générale	Petite Salle Emeraude
14	Saint Louis Tennis de Table	Assemblée Générale	Salle de Tennis de Table
14	Saint Louis Basket	Assemblée Générale	Petite Salle Emeraude
14	Saint Louis Hand Ball	Assemblée Générale	Complexe Sportif
15 et 16	Communauté de communes	Week-end stage danse traditionnelle	Salle Emeraude
16	OGEC & APEL Ecole Nazareth	Kermesse école Nazareth	Complexe Sportif
22	Saint Louis Tennis de Table	Tournoi premier pas pongiste	Salle de Tennis de Table
22 au 30	Atelier dessin peinture	Exposition	Espace Relais
24	Saint Louis Générale	Forum des sports	Complexe Sportif
28	Pro Musica	Audition Musicale	Salle du Théâtre
28	Saint Louis Gymnastique	Assemblée Générale	Complexe Sportif
29	Amicale Ecole Jules-Verne	Fête de l'École Jules-Verne	Espace Bois Foucaud

Juillet

5	Office de Tourisme Canton St Fulgent	Cinéma de plein air	Bazoges-en-Paillers
7	Office de Tourisme Canton St Fulgent	"Matinales de Grasla"	
13	Comité des Fêtes	Bal populaire et Sardinade (10ème édition)	Place des Justes

Connaissez-vous bien votre journal Trait d'Union ?

Faites appel à votre mémoire, et envoyez vos réponses à : contact@mairie-chavagnes-en-paillers.fr ou en le déposant directement à la mairie au plus tard le 15 juin *Un prix sera attribué au gagnant(e).*

1- De combien de couleurs est composé le logo de la commune de Chavagnes ? .....

2- Quel groupe s'est produit à 21 heures 30 lors de la fête de la musique 2012 à Chavagnes (bulletin municipal n°91) ? .....

3- Qui était Jacques Bousseau (bulletin n°90) ?
- un peintre
- un sculpteur
- un ébéniste

4- Combien d'intrus y a-t-il dans le dessin du château (bulletin n°93) ? .....

5- Quelles sont les horaires d'ouverture du secours catholique le samedi (bulletin n°93) ?

.....

6- Combien y a-t-il de membres « homme » dans le bureau de l'OGEC (bulletin n°91) ? .....

7- Dans quel Trait d'Union se trouve cette photo ? .....

8- Quelle manifestation s'est déroulée à Chavagnes le 1er septembre 2012 ? .....

9- « Où fait-il bon vivre » ? dans la chanson « Maître Pierre » (bulletin n°92) ? .....

10- Combien de rosalies étaient au départ de la 3ème édition des courses organisées par l'amicale des sapeurs pompiers (bulletin n°92) ? .....

11- Le vendredi 18 novembre 2011, quel monde ont découvert les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'école Jules Verne (bulletin n°90) ? .....

QUESTION SUBSIDIAIRE

12 - combien y avait-il d'élèves au total dans les écoles Nazareth et Jules Verne à la rentrée 2012/2013 ?

.....

Les réponses se trouvent dans les éditions 2012 du Trait d'Union.

Bon quizz à tous !

02 51 46 59 10 - www.imprimeriedubocage.com - Imprim'Vert